

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
PARAISANT  
Tous les VENDREDIS

# Le Clairon

PUBLIÉ PAR  
L'Imprimerie Yamaska  
INCORPORÉE.

## La Prohibition, Mère de la Corruption

La grande erreur que font les prohibitionnistes, c'est de croire qu'avec la prohibition fleurira l'ère de la régénération sociale définitive.

Nous croyons que cette opinion est due au fait que les prohibitionnistes se laissent plutôt guider dans leurs jugements par les apparences superficielles que par les réalités profondes.

Il est de bon ton depuis un certain nombre d'années, dans un certain milieu de notre population, d'attribuer tout le mal qui existe dans l'univers à l'alcool.

Une croisade en faveur de la tempérance, approuvée par tous les hommes dévoués aux intérêts véritables des citoyens, fut inaugurée il y a quelque sept ans dans la province. Pour frapper l'imagination populaire, les orateurs exagèrent à l'envie les mauvais effets de l'alcool. La tempérance n'enfreignant pas la liberté de qui que ce soit personne ne se leva pour protester contre ces exagérations. Les exagérations continuèrent de plus en plus exorbitantes, et ceux qui s'en rendirent coupables finirent, comme le menteur de la fable, à croire à leurs propres mensonges.

L'alcool, de simple breuvage dommageable à la santé quand il est bu avec excès, devient un démon en bouteille. Avec la satanisation de l'alcool, la lutte sociale pour la tempérance devient une guerre religieuse pour la prohibition.

Comme il arrive souvent chez les gens dont le sens de la pondération n'est pas assez développé, pour éviter un excès on versa dans un autre.

L'alcool est aujourd'hui le père de tous les vices, et non seulement on demande des lois pour empêcher son usage avec excès, mais on veut en faire passer pour en prohiber l'usage modéré. Non seulement on en veut aux liqueurs fortes, mais on demande même la suppression de la vente des vins, des bières et du cidre.

On croit, si l'on ne fait pas seulement semblant de croire, qu'avec cette prohibition l'âge d'or s'établira sur la terre. Quand la vente des liqueurs sera prohibée, il n'y aura plus de fous, il n'y aura plus de criminels, il n'y aura plus de pauvres.

Nous avons l'expérience de certaines localités qui ont tenté la prohibition pour démontrer que l'on se trompe du tout au tout quand on croit que la vente licenciée est la cause de tous les maux attribués à tort ou à raison à l'abus de l'alcool.

Non seulement la suppression de la vente réglementée des liqueurs n'a pas fait disparaître la folie, l'ivrognerie ou la pauvreté, mais elle a été la cause de nouveaux vices qui ont été signalés par des anciens chefs du mouvement prohibitionniste.

Parlons des effets de la prohibition dans le Maine.

Le Maine a été un des premiers Etats à adopter la prohibition. Un des pères du mouvement prohibitionniste en cet endroit fut le Général Neal Dow. Il fut interrogé par la Commission Royale sur la vente des liqueurs en Canada instituée par le parlement fédéral en 1895.

### La prohibition ne diminue pas la vente

Le Général Neal Dow est loin de croire que la prohibition a supprimé la vente intensive de l'alcool.

Jugeons-en par ce qu'il dit à la page 329 :

"Si je pouvais vous amener à travers nos rues, je pourrais vous montrer de jolies résidences possédées par des vendeurs de rhum qui ont fait leur argent avec le rhum."

"Est-ce que ces vendeurs de rhum, lui demande-t-on, ont acquis ces propriétés depuis que la loi de prohibition est venue de force ?"

"Oui", répond le Général Neal Dow.

Le Général Luther Stephenson, gouverneur de la Maison de Re-traité Nationale pour les soldats, établie à Togus, près d'Augusta, dans la Maine, écrit à la même Commission :

"Bien que cet Etat [le Maine] est connu comme un Etat de prohibition, mon expérience de deux ans, comme directeur de la Maison Nationale, m'a complètement convaincu que la loi prohibant la vente des liqueurs est tout simplement une farce. Il n'y a aucune difficulté, au moins pour le vétérans, à se procurer de la boisson, non seulement dans les villes de Gardiner et d'Augusta, qui sont situées près de là, mais aussi dans le voisinage immédiat de notre maison, où il y a une vingtaine de places où des mélanges enivrants peuvent être achetés."

### Le trafic des liqueurs installé au foyer

Charles F. Libby, le gouverneur de l'Etat du Maine, de 1873 à 1878, a procédé sur 1000 plaintes environ, et a fait payer environ \$80,000. d'amende, et ce principalement dans la ville de Portland.

Aux pages 318 et 319 du même rapport est rapporté son témoignage, dont nous extrayons les paragraphes suivants :

"Je m'aperçus que, au fur et à mesure que je faisais disparaître la boisson des boutiques où on la vendait habituellement, je l'introduisais dans les résidences et les cuisines, où les enfants de la famille qui ne l'avaient jamais vue jusque-là, s'habituèrent à la voir vendre de la façon la plus hypocrite. La mise en vigueur rigide de la loi créa la

vente dans les poches, chose que nous n'avions jamais vue auparavant dans la ville. Ce n'est pas tout ; je constatai que le parjure devenait fréquent dans les cours de justice. . . . . Je regrette de le dire, mais c'est vrai ; cette loi de prohibition a ouvert de telles avenues aux pots-de-vins qu'elle tend vers la corruption. . . . . Je dis que d'après mon opinion, cette loi de prohibition n'a pas été en somme un bien pour nous, parce qu'elle n'a pas eu les résultats que ses partisans en espéraient de bonne foi."

### La prohibition ne diminue pas l'ivrognerie—Arrestations pour ivrognerie

Examinons maintenant quels sont les effets de la prohibition sur le nombre des arrestations pour ivrognerie.

Dans la ville de Portland qui jouissait de la prohibition, de 1888 à 1892, il y a eu 5,422 saisies de boissons. En 1880, dans la même ville, le nombre total des arrestations pour ivrognerie a été de 43.44 par mille de population ; en 1890, ce nombre était de 31.07 ; en 1893, il remontait à 39.14. A Bangor, les arrestations pour ivresse s'élevèrent de 15.54, en 1880, à 48.92 par mille de population en 1892.

Comparons maintenant avec les villes canadiennes jouissant de la vente réglementée des liqueurs.

A Montréal, le nombre d'arrestations pour ivresse a baissé de 19.24, en 1880, à 10.38 en 1893 ; à Québec de 33.13, en 1880, à 6.75 en 1893 ; à Ottawa de 32.17, en 1880, à 5.45 en 1893.

Comme on le voit, la prohibition est loin de diminuer le nombre des arrestations pour ivresse. Ce résultat espéré par les prohibitionnistes, ils ne l'atteindront jamais.

Il n'est pas étonnant que la prohibition ait ces résultats déplorables.

Quand la vente des liqueurs est faite dans un endroit licencié, elle est faite sous le contrôle de la loi et sous l'œil des officiers de la paix. Quand elle se fait dans les trous, il n'y a personne pour les réglementer, et le tenancier qui se met hors de la loi n'a plus aucune prescription à suivre, et il vend de la boisson frelatée, et il la vend en quantité la plus considérable possible.

L'homme ou le jeune homme qui va boire dans un trou s'enivre le plus rapidement qu'il le peut, et il n'est pas étrange que les vices auxiliaires de l'ivrognerie pullulent là où la vente des boissons n'est pas sagement réglementée.

Et que dire maintenant de la promiscuité des enfants, des filles et des femmes avec les buveurs qui, chassés par la loi de l'auberge, se réfugient au foyer ?

Nous ne voulons pas insister sur les résultats des débauches qu'elle occasionne.

A Saint-Hyacinthe, nous n'avons pas à nous plaindre de l'état de choses actuel. Il n'y a presque pas d'ivrognes d'habitude et nos aubergistes respectent la loi au point que pas un d'entre eux n'a payé l'amende depuis deux ans.

N'allons pas nous exposer en votant la prohibition à introduire chez nous la corruption qu'elle a favorisée dans le Maine et ailleurs.

Les électeurs feraient bien de réfléchir sur ce qu'écrivait le Rév. Père Z. Lacasse, O. M. I. :

"Je n'oublierai jamais cette parole de feu de Mgr McIntyre, de l'Île du Prince Edouard :

"Dites à tous ceux qui s'intéressent à la cause de la tempérance que je croyais faire le meilleur coup du monde en mettant l'Île sous la loi Scott (défense de vendre aucune boisson), et je vois chaque jour que je me suis trompé ; le peuple boit plus que jamais, paie le double du prix d'autrefois et use d'une boisson frelatée qui le rend furieux."

## POURSUITE CONTRE LA "TRIBUNE"

### M. Bouchard intente une action de \$250.00

M. T. D. Bouchard vient de donner instruction à son avocat, Mre J. O. Beauregard, de prendre une action de \$250.00 pour libelle publié dans le numéro extra de la Tribune de cette semaine.

M. Bouchard se plaint d'un article dans lequel il est accusé d'avoir fait de l'anti-cléricisme et d'avoir prononcé des paroles contre le clergé, paroles qu'il n'a jamais dites.

M. Bouchard prétend que cet article a été écrit malicieusement et dans le but de lui nuire, tant personnellement que comme homme public.

Il est aussi d'opinion que cet écrit malicieux et mensonger a été publié dans le but de faire croire à la population que la lutte contre la prohibition était une lutte contre le clergé.

Le bref sera émis incessamment.

## Les Noces de Cana

Pourquoi en l'an de grâce 1916 ne lit-on pas, en langue populaire, dans les chaires de Saint-Hyacinthe, l'Evangile du deuxième dimanche après l'Epiphanie ?

Il se présente parfois de curieuses coïncidences dans la vie. Les plus belles théories reçoivent souvent, par un hasard tout-à-fait imprévu, des démentis éclatants.

On veut faire, à Saint-Hyacinthe, une question de religion avec le règlement de prohibition, et pour utiliser l'esprit de foi des citoyens, les partisans de ce règlement affirment effrontément que ceux qui sont contre la prohibition sont les ennemis du clergé et de la religion catholique.

Jamais assertion plus fautive n'a été faite. Ceux qui combattent contre le règlement de prohibition ne le font que sur le terrain social et économique. Il est vrai qu'ils ont à répondre aux arguments qui sont faits par les membres du clergé, car le clergé non seulement se mêle activement de la lutte, mais en a fait pour ainsi dire son affaire personnelle. S'imaginer-t-on, par hasard, que les orateurs qui sont opposés à la prohibition seraient assez lâches pour ne pas répondre aux faux arguments qui se débitent sur cette question parce que ces faux arguments sont faits par des prêtres ?

Si les prêtres ne désirent pas que l'on parle d'eux, ils n'ont qu'à le vouloir. Qu'ils laissent les électeurs payant des taxes régler eux seuls leurs affaires municipales.

Quoiqu'il en soit, les Catholiques de la ville de Saint-Hyacinthe n'ont pas été peu surpris dimanche dernier de constater que pour la première fois depuis un grand nombre d'années, on ne lisait pas en langue française l'Evangile du jour dans les chaires de nos églises.

Pourquoi ne l'a-t-on pas lu ? Pourquoi, c'est tout simplement parce que l'Evangile du jour rapportait le miracle que Jésus fit aux noces de Cana. Et ce miracle, comme tous les Catholiques le savent, fut le premier miracle de Notre-Seigneur, celui par lequel Jésus, dans le but de manifester sa puissance, changea l'eau en vin pour que les convives puissent continuer à s'amuser.

Il est vrai que le récit des noces de Cana arrivait fort mal le deuxième dimanche après l'Epiphanie, en l'An mil neuf cent seize, dans la ville de Saint-Hyacinthe, où ceux qui ont reçu pour mission de prêcher l'Evangile, étaient fort occupés à tenter de prouver que le vin est un poison qu'il faut bannir de nos murs. Ne serait-il pas étonnant en effet, que Notre-Seigneur ait cru bon, pour manifester sa puissance, de fabriquer du poison pour le distribuer à ceux qui prirent part aux noces de Cana ?

Le Pape, il est vrai, a recommandé, s'il n'a pas tout simplement ordonné, de lire l'Evangile de chaque dimanche, en langue populaire, dans toutes les églises catholiques. On a suivi ces prescriptions à Saint-Hyacinthe jusqu'au deuxième dimanche après l'Epiphanie, mais ce jour-là, pour que les Catholiques ne puissent pas se faire la réflexion que le vin ne doit pas être un poison, et que ce ne doit pas être un crime d'en boire, puisque notre Seigneur en a fabriqué lui-même, on a tout simplement supprimé la lecture de l'Evangile.

Et pourtant le Pape Leon XIII attache beaucoup d'importance à la lecture de l'Ecriture Sainte. Voici ce qu'il écrivait dans l'Encyclique *Providentissimus* : "C'est dans la Sainte Ecriture que l'on apprend à connaître Dieu, le bien souverain et très parfait ; c'est là que l'on peut étudier la divine physionomie du Sauveur du Monde ; c'est là que l'on découvre les caractères de l'Eglise, son institution, sa mission, ses dons ; c'est là que l'on trouve d'admirables préceptes relatifs aux bonnes mœurs et à la conduite de la vie, des exemples remarquables de toutes sortes de vertus, les promesses des récompenses éternelles, l'annonce des peines de l'autre vie, c'est là encore où l'orateur sacré puise son autorité et son éloquence."

De manière à ce que les Catholiques de Saint-Hyacinthe ne soient pas privés, cette année, de la lecture de l'Evangile du deuxième dimanche après l'Epiphanie, nous le publions en entier.

Le voici :

**En ce temps-là, il se fit des noces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus s'y trouvait. Jésus fut invité à ces noces avec ses disciples. Or le vin étant venu à manquer, la mère de Jésus lui dit : ils n'ont point de vin. Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Mon heure n'est pas encore venue. Sa mère dit à ceux qui servaient : Faites tout ce qu'il vous dira. Or, il y avait là six urnes de pierre, préparées pour la purification des Juifs et contenant chacune deux ou trois mesures. Jésus dit aux serviteurs : Remplissez ces urnes**

(Suite à la page 4.)

# La série de triomphes des prohibitionnistes menace d'être de courte durée.

Les tribunaux vont avoir à se prononcer sur les odieuses manœuvres de ces messieurs—L'absentement des Sorelois—Saint-Hyacinthe prépare une leçon—La Législature et le vote ouvert.

Les électeurs de Sorel hostiles à la prohibition ont cru bon s'abstenir de voter, quand ils ont constaté qu'en vertu d'un bref de prohibition pris quelques jours auparavant, les tribunaux auraient à statuer sur cette désormais fameuse question.

Intulte de dire que les prohibitionnistes chantent victoire; temporairement, du moins, car ils pourraient bientôt éprouver des surprises, les juges étant moins faciles à impressionner que les pauvres diables conduits au poll par la menace des tourments de l'enfer.

A Sorel, comme aux Trois-Rivières, comme à Sainte-Rose, comme à Lachine et comme à Lévis, les procédés d'intimidation les plus lâches et les plus vils ont été mis en œuvre pour amener au poll un troupeau docile. Mais de tels abus ne manqueront pas d'amener une inévitable réaction. Elle est même plus proche qu'on ne le pense généralement.

Nous sommes d'opinion qu'avant même que la question de la prohibition ait été portée devant la Législature et devant les plus hauts tribunaux du pays, nous sommes d'opinion que les électeurs de Saint-Hyacinthe infligeront, le 24 janvier, une leçon bien méritée aux prohibitionnistes!

Tous les citoyens épris de liberté ont appris avec soulagement, cette semaine, que le gouvernement voulait faire sienne, à cette session la mesure présentée pendant la dernière session par M. J. E. Robert, député de Rouville, puis retirée, mesure à l'effet d'établir le vote secret dans toute consultation populaire. De la sorte les citoyens libres ne seront plus terrorisés par une bande d'inquisiteurs qui se rendaient aux polls dès la première heure et qui s'installaient autour de la table pour mieux mettre en œuvre leurs procédés d'intimidation auprès des malheureux votants.

Sur le devoir de la Législature à l'heure présente nous sommes de la même opinion que l'auteur de ces lignes, qui pose le problème sous son vrai jour:

"Quelques-uns—et nous en sommes—ont eu pourtant le courage de prêcher, depuis un an surtout, que la tempérance n'est pas l'asservissement des individus au fanatisme des réformateurs hypocrites ou à l'intolérance d'aveugles sectaires.

Or, le temps est venu pour la Législature de consacrer ce principe, et de sauver notre population croyante et soumise de l'emprise extraordinaire qu'exerce sur la société moderne l'idéal faux et malsain de la prohibition.

"En d'autres termes, le temps est venu pour le pouvoir public, à qui incombe la responsabilité de pourvoir à la sauvegarde des droits de tous, d'enlever aux réformateurs à courttes vues une arme dont ils ne se servent que pour faire du mal; de protéger le commerce contre les exactions de sectaires ne rêvant que de domination; de sauver les contribuables de la spoliation révoltante qui se pratique au grand jour en cette province, sous le couvert de la tempérance et de la vertu; de promouvoir la vraie tempérance en favorisant le goût de la sobriété.

"C'est le moment de rappeler que le gouvernement, par la bouche du Premier Ministre, a déclaré que la prohibition était impossible et qu'il se refusait à l'accorder.

"Sir Lomer Gouin, tout le premier, sait qu'une loi ne peut faire qu'un individu soit tempéré, pas plus qu'elle ne peut faire qu'un prodige soit prévoyant ou un paresseux diligent. Il sait, et son gouvernement avec lui, que la sobriété est pure affaire de sentiment et de volonté, et que le mieux qu'il puisse faire c'est d'aider aux individus à s'élever eux-mêmes et à se perfectionner.

"Avec Sir Lomer Gouin tout le monde admettra que la prohibition ne fait que substituer au commerce licite des boissons alcooliques le commerce clandestin de l'eau de feu et de mort.

"Certes, Sir Lomer Gouin sait où est le mal, et il saura en trouver le remède.

"Mais il lui faudra le concours empressé, sincère et ferme de la Législature pour appliquer ce remède qui existe tout entier dans l'application d'une loi contribuant à développer chez l'individu le goût et l'amour de la sobriété, sans sacrifier la propriété de l'individu, ni son libre arbitre.

"Nous en avons assez de ce terrorisme, grâce auquel on courbe la population sous le joug d'une tempérance fausse qui enseigne que c'est un crime de boire du vin ou de la bière.

"Il s'agit de regarder les choses en face, sans émotion, comme sans faiblesse."

Sylvio PICAUD.

## DIGESTIFS

Jean Rit endort, écrit un finaud dans la Tribune. Eh bien! Eh bien! Eh bien! oui, comme dirait le Juge Lafontaine. Jean Rit endort; et il y en a qui ont des cauchemars si affreux, qu'ils en perdent la tête.

On nous apprend à la dernière heure que M. l'abbé Morin souffre d'une colique hépatique. Il a voulu tenter notre expérience, nous assure-t-on et il a été obligé de discontinuer après son deuxième pain. Aussi, pensez-y donc, il a voulu les manger tout chauds! J'te cré, qu'il doit en avoir une furieuse de colique!...

La Tribune se mêle de vouloir faire de l'esprit. Prenez garde, quand on veut en faire trop, on court souvent le risque de perdre le peu qu'on a.

Encore une semaine d'efforts pareils, et il y en a qui n'auront plus de cheveux sur la tête.

### 4 Points

1. Aussi fortifiant et donne autant de vigueur qu'un breuvage chaud dans la saison froide.
2. Meilleur que le thé de bœuf, pour les malades.
3. Très délicieux et savoureux pour les soupes, ragouts, pâtés, etc.
4. Economique et prêt à l'instant.

En boîtes de 4, 10, 50 et 100 cubes



### "Les Annales"

Il faut lire, dans le nouveau numéro des Annales les admirables pages patriotiques des académiciens Emile Fauguet, Maurice Barrès, Alfred Capus, Maurice Donnay; les chroniques réconfortantes de l'abbé Wetterlé, d'Edmond Haraucourt, d'André Lichtenberger, d'Yvonne Sarcey, du Bonhomme Chrystal; les précieuses notes documentaires ou les spirituelles fantaisies d'actualité de Léon Plée, Henri Nicolle, Sergines, Gabriel Timmory, les poèmes vibrants de François Fabié, Louis Payen, Amélie Murat, Joseph Schewæbel, M. A. Cochet, J. Bastia etc., qu'accompagnent d'impressionnantes compositions artistiques et de nombreuses scènes de guerre photographiées sur tous les fronts.

Le numéro, 25 centimes.  
Un an, 12 frs; 6 mois, 6 fr. 50.  
Abonnements à prix réduit pour les soldats du front: 3 mois, 2 frs. 50.  
51 rue St. George, Paris.

### UNE MERE DIT QUE VINOL

A fortifié son garçon qui était frêle.  
New York City.—"A la suite d'une gastrite suivie de la rougeole, mon petit garçon était très faible et très frêle, et nous avions peu d'espoir de lui sauver la vie. Le médecin lui avait prescrit l'huile de foie de morue mais il ne pouvait en prendre. Je résolus d'essayer Vinol, et les résultats furent splendides. Cette préparation semblait être la mieux appropriée à sa condition, et maintenant c'est un garçon fort et plein de santé."  
MDE. THOMAS FITZGERALD, 1090 Park Ave., Ville de New York.

Nous garantissons VINOL—notre excellent tonique de foie de morue et de fer—comme le tonique approprié aux santés épuisées, faibles et débiles.

J. H. E. BRODEUR,  
165 Cascades St. Hyacinthe  
1239

### Maisons à Vendre

Deux jolies propriétés situées sur les plus belles rues de la ville. Deux logements chaque; ces logements sont loués à l'heure actuelle \$15.00 et \$18.00 par mois chacun; peuvent se louer plus cher. Nouvellement bâties. Electricité, bains et système de chauffage à l'eau chaude.

Les propriétaires désirent vendre pour en construire de nouvelles.

S'adresser à  
T. D. BOUCHARD,  
j.n.o. 173 rue Girouard

### ON DEMANDE

Des couturières à la main et à la machine pour travailler dans les vêtements. S'adresser à

AMYOT & CIE,  
1248—jno 108 rue St. Antoine

### Docteur J. E. A. Collette

MÉDECIN-CHIRURGIEN  
BUREAUX:  
Coin Ste-Anne et Girouard, Tél. 311  
185 rue Girouard, St. Hyacinthe.

Province de Québec,  
Municipalité de  
Comté de Rouville.

Avis public est présentement donné par Henri Sainte-Marie, secrétaire-trésorier, que les propriétés ci-après mentionnées seront vendues à l'enchère dans la salle du conseil du dit comté, à Marieville, mercredi, le premier mars 1916, à dix heures du matin, pour taxes municipales, scolaires et autres charges dues aux municipalités où elles sont situées, à défaut de paiement avec les frais avant la vente.

| Nom du propriétaire<br>Name of owner | Désignation<br>Description | Montant dû<br>Amount due |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Benjamin, Jean-Bte                   | 295                        | \$8 68                   |

Municipalité de la paroisse de L'Ange-Gardien  
Municipality of the Parish of L'Ange-Gardien

Municipalité de la paroisse de St-Mathias  
Municipality of the Parish of St-Mathias

Onellette, Charles  
Marieville, 4 janvier 1916.  
HENRI SAINTE-MARIE  
Secrétaire municipal  
du comté de Rouville,  
Secretary Treasurer of the Municipal  
Council of the County of Rouville.

### AVIS PUBLIC

Lundi, le 31 janvier courant, à 11 heures avant midi, sur les lieux, en la cité de St. Hyacinthe, seront vendus par encan public, les deux immeubles ci-après décrits, dépendant tant de la communauté de biens qui a existé entre feu François Gervais en son vivant commerçant de la cité de St. Hyacinthe, et feu Esther Robert Lafontaine, que de la succession du dit feu François Gervais, savoir:

1o Celui dépendant de la dite communauté:

Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe sur le côté sud-est de la rue Cascades, y connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro (No. 316) avec les bâtisses dessus érigées usées comme trois magasins et logements privés, et les servitudes actives constituées à son bénéfice.

2o Celui dépendant de la dite succession:

Un emplacement sis en la cité de St. Hyacinthe, sur la rue Ste-ndne, de quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, étant la partie nord-ouest du lot numéro deux cent quatre-vingt-onze (No. p—N. O. 291) cette partie voisine de la rue St. Antoine bâtie d'une construction en brique à quatre logements.  
St. Hyacinthe, 7 janvier 1916.  
F. X. A. BOISSEAU  
Notaire.

### PUBLIC NOTICE

On Monday the 31st January instant, at 11 o'clock in the forenoon, on the premises, in the city of St. Hyacinthe, will be sold by auction, the two immovable properties hereafter described, belonging, one to the community of property which existed between the late François Gervais, in his lifetime trader of the city of St. Hyacinthe and the late Esther Robert Lafontaine, and the other to the estate of the late François Gervais, to wit:

1o. The property of the said community:

A piece of land situate in the city of St. Hyacinthe, on the south east side of Cascades street, known and designated on the Official Plan and Book of Reference for the said city, by three stores and tenements, and all active servitudes in favor of the said property.

2o. The property of the said estate:

A piece of land situate in the city of St. Hyacinthe on St. Anne street, measuring forty feet in width by ninety feet in depth, being the ortho-eastern part of lot number two hundred and ninety one (No. N E. P. 291) on the Official Plan and Book of Reference for the said city of St. Hyacinthe, adjoining to St. Antoine street with a brick building of four tenements thereon erected.

St. Hyacinthe, th January 1916.  
F. X. A. BOISSEAU, Notary.  
1254-14, 21.

### AVIS

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", dans le comté de St-Hyacinthe, demandent, par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzème du chapitre quinquème du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir:

La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont, par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de "La Cité de St-Hyacinthe", en vertu et en exécution de la section quinzème du chapitre quinquème du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi, nous avons apposé nos seings aux présentes à St-Hyacinthe ce dix-septième jour de décembre mil neuf cent quinze (17 décembre 1915):

J. C. Casavant, Sam. Casavant, T. Philie, Henri Richard, J. A. Chicoine, A. Leticq, Hormidas Gemme, J. Alp. Chagnon, Art. Frièrère, Nap. Burque, John Poitras, Raphael Ledoux, J. A. Baillargeon, J. H. Bédard, Arthur Laurence, Wilfrid Chagnon, Jos. Touchette, Oscar Demers, Edéas Gendron, Emile Audet, Prosper Blanchard, P. A. Délorne, Edouard Lail-

Province of Québec,  
Municipality of the  
County of Rouville.

Public notice is hereby given by Henri Sainte-Marie, Secretary-Treasurer, that the lots of land hereafter mentioned will be sold by the auction at the County Hall, at Marieville, on Wednesday, the first of March 1916, at ten o'clock in the fore-noon, for municipal and school taxes and other charges due the Municipalities in which they are situated, in default of payment of same with costs before the sale.

| Nom du propriétaire<br>Name of owner | Désignation<br>Description | Montant dû<br>Amount due |
|--------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Benjamin, Jean-Bte                   | 295                        | \$8 68                   |

Municipalité de la paroisse de L'Ange-Gardien  
Municipality of the Parish of L'Ange-Gardien

Municipalité de la paroisse de St-Mathias  
Municipality of the Parish of St-Mathias

Onellette, Charles  
Marieville, 4 janvier 1916.  
HENRI SAINTE-MARIE  
Secretary Treasurer of the Municipal  
Council of the County of Rouville.

## Une chaufferette électrique pour cet appartement froid.

Presque chaque maison a un ou plusieurs appartements froids qui, pour des raisons inconnues, ne peuvent être confortables les jours froids. Ces appartements sont souvent la cause de mauvais rhumes. Une de nos chaufferettes électriques rendra cette pièce chaude et confortable; elles chaufferont 1 heure pour 5 sous.

**\$3.75 en montant**

**LA CIE DE GAZ, ELECTRICITE ET POUVOIR.**  
1175—jno

berté, Joseph Pichette, Venant Foisy, Roméo Robert, Courad Quintal, Norbert Duchesneau, Médéric Béliste, Jos. P. Benoit, Aristide Bachand, Omer Labonté, Alb. Blanchard, Euclide Dion, J. S. Barbeau, Gédéon Pinard, Louis Morissette, Uldéric Hébert, Aimé Maranda, Oct. Auclair témoin; J. Hévey, Victor Côté, Aimé Perrault, W. Robert, Pierre Fournier, Oct. Auclair témoin; Ephrem Proulx, Aimé Roy, Alp. Gagnon, Arthur Piuze, Napoléon Godbout, Paul Ledoux, Oct. Auclair témoin; L. J. Bertrand, Syl. Châlin, U. Santoro, E. G. Houle, J. A. Geoffrion, Ls. Morin, H. Blanchard, John Couture, W. H. Campbell, J. H. Campbell, A. Mongeau, L. Bergeron, F. A. Demers, O. Laflamme, A. Brodeur, J. P. Lord, Chs. Moseley, Josepe Choquette, Naz. Casavant, Oct. Auclair témoin; A. Blandin, Frs. Descelles, J. T. Godbout, P. Paquet, Nap. Goyette, J. H. Lampron, Pierre Boissonneault, E. Lampron, Zéphir Girouard, Amédée Richard, Aug. Morin, Oct. Auclair témoin; Joseph Ledoux, Oct. Auclair témoin; Jos. Cadorette, Oct. Auclair témoin; Amédée Rainville, Prof. J. E. Paquin, Eugène Benoit, Théo. Hallé, J. Boucher.

ST-HYACINTHE MONTREAL  
Tel. 102 Tel. Main. 1663  
**YVON & GENDRON**  
AVOCATS  
159 rue Girouard, St-Hyacinthe  
Bureaux à Montréal  
CHAMBRE 15 EDIFICE LA SAUVEGARDE  
92 rue Notre-Dame Est

### UN MOT AU PUBLIC

Quand vous achetez hors de votre localité, vous enrichissez des étrangers au détriment de vos concitoyens. Aidez les marchands de chez vous. En retour vous recevrez un meilleur service et des meilleures marchandises  
PENEZ D'ABORDA VOS CON-CITOYENS

### On demande à acheter

Une maison de onze ou douze appartements située assez près du centre des affaires.  
Une maison de rapport de deux ou trois logements pouvant payer de bons intérêts sur argent investi.  
S'adresser à  
BOUCHARD & BERNIER  
Agents d'affaires, 173 Blvd Girouard

### AVIS

Il me fait plaisir d'informer le public de St. Hyacinthe que je viens d'ouvrir un clos de bois et charbon en face de la gare du Grand Tronc.  
Je tiendrai toutes sortes de charbon que le public de St. Hyacinthe peut avoir besoin au plus bas prix du marché. Votre commande est sollicitée.  
L. A. DENIS,  
En face de la gare du G. T. R.  
994—1a Tél. 368



18 décembre 1915.  
P. F. Payan, L. E. Héribel, Henri Saint-Jacques, L. F. Payan, Fred. W. Moseley, Joseph Girouard, Augustin Brodeur, Samuel Frédéric, Oct. Auclair témoin; Odilon Hébert, A. Peltier, Joseph Lorange, Oct. Auclair témoin; Louis Isabelle, Oct. Auclair témoin; Augustin Richer, Oct. Auclair témoin; C. Tétrault, O. H. Desalliers, Amédée Duquette, Oct. Auclair témoin; Louis Lafontaine, Oct. Auclair témoin; A. Hamel, J. H. Lalumière, J. P. Langelier, R. Ducharme, J. A. Casavant, Louis Lussier, Chs. G. Racicot, Willie Burque, Alexandre Hébert, Arthur Burque, Léon Ringuet, Alex. Leboeuf, Joseph Michaud, L. G. Sanrette, R. Tétrault, J. Campbell, Emile Desrosiers.  
Je soussigné, Octave Auclair, agent d'assurance, de la cité de Saint-Hyacinthe, déclare solennellement que les noms, qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées; que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en ma présence, en la cité de St-Hyacinthe, à la date mentionnée dans la dite requête, par les dites personnes elles-mêmes; que les dites signatures sont des électeurs municipaux de la municipalité de "La Cité de Saint-Hyacinthe" et ayant les qualités voulues, au nombre de trente au moins.  
Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada. Et j'ai signé: Oct. Auclair.  
Déclaré devant moi, St-Hyacinthe, ce vingt-unième jour de décembre mil neuf cent quinze.—Albert Jodoin.  
Notaire public et commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Saint-Hyacinthe.  
Je, soussigné, Albani Messier, greffier de la cité de St-Hyacinthe, certifie que ce qui précède est une vraie copie du document qui m'a été remis par M. Octave Auclair, le vingt et un décembre mil neuf cent quinze.  
A. MESSIER  
Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe.

CANADA,  
Province de Québec,  
Cité de St-Hyacinthe.

### AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné qu'une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la cité de St-Hyacinthe aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement ci-dessus doit être adopté par les dits électeurs.  
Cette assemblée aura lieu le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe.  
Le bureau de votation sera tenu dans le bureau du greffier de la cité de Saint-Hyacinthe, de dix heures de l'avant-midi, jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le vingt-quatre janvier mil neuf cent seize et, si nécessaire, les jours suivants, le tout conformément à la loi.  
Saint-Hyacinthe, 21 décembre 1915.  
A. MESSIER  
Greffier de la cité de Saint-Hyacinthe.  
1266—24, 31, 7, 14,

### Enseignement du Chant

PAR  
M. ARTHUR PLAMONDON  
Maintenant à St-Hyacinthe les mercredis et samedis après-midi.  
Cours et Leçons Particulières  
Aux mêmes tarifs qu'à l'Ecole de Chant Plamondon de Montréal.  
ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX  
Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor.  
Téléphone No 265. 12—1218

### GRAND CHOIX DE Tapis, Prélarts, Portières et Rideaux

Chez  
**EUG. L. DESAUTELS**  
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

### A VENDRE

Un moteur de 2 forces et demie  
Bon marché. S'adresser au Clairon

# LE FOYER

## L'ivrogne et sa femme

Chacun a son défaut, où toujours il revient,  
Honte ni peur n'y remédie.  
Sur ce propos, d'un conte il me souvient :  
Je ne dis rien que je n'appuie  
De quelque exemple. Un suppôt de Bacchus  
Altérait sa santé, son esprit et sa bourse :  
Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course,  
Qu'ils sont au bout de leurs écus.  
Un jour que celui-ci, plein du jus de la treille,  
Avait laissé ses sens au fond de la bouteille,  
Sa femme l'enferma dans un certain tombeau.  
Là, les vapeurs du vin nouveau  
Cuvèrent à loisir. A son réveil il trouve  
L'attrail de la mort à l'entour de son corps,  
Un luminaire, un drap des morts.  
"Oh ! dit-il, qu'est ceci ? Ma femme est-elle veuve ?"  
Là-dessus son épouse, en habit d'Alceon,  
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,  
Vient au prétendu mort, s'approche de sa bière,  
Lui présente un chaudron propre pour Lucifer.  
L'époux alors ne doute en aucune manière  
Qu'il ne soit citoyen de l'enfer.  
"Quelle personne es-tu ?" dit-il à ce fantôme.  
"La cellerière du royaume  
De Satan," reprit-elle ; "et je porte à manger  
A ceux qu'enclot la tombe noire."  
Le mari repart sans songer :  
"Tu ne leur portes point à boire ?"

LA FONTAINE.

## CHAPEAU FLEURI

Il débutait dans la sculpture, et gagnait péniblement quelques louis à faire le "boulo" des camarades riches. Comme il faudra le nommer dans cette histoire, j'ajouterai à son prénom deux lettres, je l'appellerai tout simplement Philippeau.

Il habitait au No. 14 de l'avenue du Maine, avec sa femme, "Bijou d'Acacjou", qu'il avait, en se mariant, libérée du magasin— robes et manteaux— pour qu'elle fût toujours près de lui ; et ils vivaient en ménagillon, bec à bec, au milieu d'un pot de géranium, d'une selle de sculpteur et d'un Montagne.

L'Avenue du Maine s'amusait, quand Bijou d'Acacjou (pas jolie, mais si pimpante, en cheveux rouges, et une nuque !) sautillait à petits petons chez le boulangier, l'épicier, le fruitier et rapportait le picotin du jour : quatre œufs frais, une livre de pain, deux pommes, et parfois, le dimanche, deux mûres tomates.

Ils étaient heureux. Quelques statuettes, un talent de draper, délicat, et un jeune coup de pouce créateur de lignes qui semblaient n'avoir pas servi, placèrent notre camarade en vue dans les ateliers de Montparnasse. Une nuit aux lampions, la bande des Quat'z-Arts, qui le savait de Toulouse, le couronna d'un diadème orné, en guise de rubis, d'une précieuse tomate que Philippeau mangea dans la rue, car il était sur les dents. Le secrétaire du ministre lui promit une commande de l'Etat, et on parla de ses œuvres, un soir, au café Napolitain. La première brise de la notoriété, aigrette, glissa sur le gentil front du sculpteur, mais si matinale, si timide encore qu'un cheveu à peine en trembla. N'importe.

—Ah ! cria-t-il chez lui, un baiser, Bijou, j'ai du talent !

Ils s'embrassèrent. Le repas fut exquis. Le pain sentait l'ambre, et la quotidienne tomate, épanouie dans l'assiette, avait l'air d'une rose Paul Néron. Philippeau ému, regarda sa femme :

—Ça se colore ! Si j'ai une commande du ministre, nous ne prendrons plus sur notre ration de pain pour acheter du marbre comme on a fait cet hiver. Nous mangerons des côtelettes "première", entourées de tomates au hachis de perdreau (ses doigts jouèrent dans les cheveux de Bijou), et je t'achèterai des beaux tits chapeaux de soixante francs. Un coup de reins encore, j'arrive...

—Es-tu sûr qu'avec ton prochain salon ?...

—Jamais je n'ai fait mieux !

Chaque soir, avant de se coucher, le sculpteur allait voir son œuvre. D'un piédestal formé de livres massifs et d'un flot montant de feuilles manuscrites aux bizarres volutes, une femme sans voiles s'élevait, tendue comme pour l'essor, et offrait dans ses mains charnantes un flambeau et une branche d'olivier. C'était la Pensée, qui éclairait et apaise. Un nain hideux, jailli du piédestal, s'attachait à ses formes jeunes et belles ; mais on devinait que la Pensée, victorieuse du Doute, allait bondir sur le monde pour l'illuminer dans les siècles. Un enthousiasme silencieux s'exhalait de cette œuvre à peine ébauchée. Philippeau, ensuite, la recouvrait de toiles, ces baisers muets du sculpteur, jetait dans un coin son bout de cigarette et allait à la cuisine taquiner Bijou. On entendait tinter la vaisselle.

—Va-t'en, Michel-Ange ! (elle prononçait "Michel") t'es dans mon empêchement !

"T'es dans mon empêchement", traduction faubourienne : tu me gênes. Ce cri, que de fois Philippeau l'avait entendu ! Bijou d'Acacjou aimait l'espace. C'était un rouge-gorge qui se moquait d'avoir froid et faim, mais qui voulait voltiger.

Elle nous semblait adorable d'avoir apporté, gardé, au milieu de tout l'art subtil de son mari, sa gentille franchise populaire, cette grâce hurluberlue pleine de mots chiffonnés comme les bluets d'un bouquet de deux sous. Il fallait la voir chez elle, la cheville découverte, la robe épinglée haut, bouffante, comme une guêpe qui sinue à travers les fraises, voler d'un placard à l'autre et préparer les tomates pour Philippeau. Elle chantait tout

le temps. "Oh ! vrai, ce que j'ai une grelotte !" Sa voix de poupée fine, avait une saveur ispre ; mais il n'y avait qu'elle suspendue au cou du sculpteur comme un pêche de muraille, pour crier en offrant sa bouche : "Chéri ! mon joli jour ! baiser ! b... une amittance !" Et ils s'embrassaient si fort, même devant nous, qu'on ne savait s'il fallait en rire ou pleurer.

Quand elle le voyait, l'air n'avait plus la même couleur ; immobile sur ses petits pieds, elle semblait tout de suite en prière. Il n'avait qu'à parler, aussitôt les idées chantaient dans ses yeux ; il lui communiquait ses rêves à la façon des parfums, elle sentait Philippeau sans le comprendre... Jamais je n'ai vu des gens s'aimer ainsi.

Vers la fin de mars, le "Pensée" alla au moulage. Comme le mouleur voulait être payé avant son travail, Philippeau fit un long sermon à son estomac sur les bienfaits de la pomme de terre, et Bijou, un doigt sur la bouche, envoya au beurre un baiser d'adieu. On atteignit le Salon sans dettes.

Le fameux matin arriva. Philippeau avait des habits convenables. Bijou d'Acacjou, plus coquette, s'habillait avec précaution et songeait à la gloire de son mari.

—Bébé, une devinette... Qu'est-ce qui traversera tout à l'heure les Champs-Élysées, le boulevard Saint-Germain et l'avenue du Maine "sans faire d'ombre" ?

—Dis.

—Le bruit de ton nom. Ah ! cria-t-elle en voyant pâlir le sculpteur, embrasse-moi !

Bientôt, semillante devant son miroir, elle fut, comme elle disait, sur son Trente-Deux. Costume avenant : Une robe à quinze sous le mètre, dix grammes de plaisir, cinq grammes de désir, trois grammes pour rougir, et bien s'agiter pour s'en servir. Le cou entouré de ruban, Bijou ressemblait à un flacon d'odeur rare.

L'artiste l'admirait.

—Et ton chapeau ?

—Ah ! oui, mon chapeau...

Elle alla le décrocher. Horreur ! Philippeau et Bijou s'assirent. Devant cette loque, tout fut en question.

—Si je n'y allais pas à ce Vernissage ?

Le sculpteur protesta.

—Personne ne fera attention...

—Oh ! dit Bijou froissée.

—Tu vois bien que tu veux venir ! cria Philippeau.

Ils partirent.

En traversant le Luxembourg Bijou n'y tient plus.

—Je t'en prie...

—Quoi ?

Regarde ces fleurs.

—Jolies.

—Trop. A quoi servent-elles ?

Pour la vue seulement. Il n'y a pas de gardien... ferme les yeux !

On était dans un petit sentier, devant un parterre. Bijou l'Acacjou huma le jardin, avança un pied, puis un doigt, et cueillit en frissonnant une modeste rose des quatre saisons. Ça n'était pas un grand crime. Philippe rouvrit les yeux.

—Tu vas te faire pincer.

—Une seule encore ! Ce petit oeillet mignardise...

Blottie dans les feuilles, en trois coups de griffes elle rafla deux anémones, une jacinthe bleue, du muguet, un romarin, cassa un fil de pervenche et bondit hors du parterre en chipant au vol d'au-

tres fleurs. Philippeau commençait à s'impatienter :

—Ça sent le procès.

—Oh ! dit Bijou en plongeant le nez dans ses bras, ça sent le ciel tu veux dire !

Et les fleurs d'étoffe tombèrent. Preste, un doigt en corne, Bijou d'Acacjou "refit" son chapeau. La guirlande de pervenches s'enroula autour de la paille. A gauche, elle piqua le bouquet volé ; un joli sabot-de-Vénus, pourpre, à senteur d'orange, dans une touffe de Lopézies aux fleurettes roses et de Mimosules d'or. Derrière, au dessus du chignon, planté hardiment sur l'aile retroussée, une jacinthe emperlée de grains de muguet dans leur feuillage. Et aie donc ! vive le Printemps !

—Ajoute, dit l'amoureux mari, ce narcissus de poète... et de sculpteur.

Elle glissa dans sa ceinture les dernières étoiles qui restaient : une grappe de tamarix et le brin de romarin. Un quart d'heure après, son apparition dans le grand Hall de sculpture étonna les amis :

—La femme de Philippeau ! une reine des prés !

—Quel joli chaperon !

—La fée de mai !

—Elle va lui apporter la médaille dans un bouquet !

Car c'était déjà la rumeur : Philippeau aura la Première Médaille. Et les camarades s'empresaient, pas jaloux.

—Le ministre trouve ton Salon épatant !

—Regarde ces gens, là-bas, autour de ton plâtre, c'est les redingotes de l'Institut.

Le cœur sautant, Philippeau regarda par-dessus la foule. Dévisagée par les faces-à-main, sa "Pensée" semblait l'appeler, lui sourire. Les dos noirs qui entouraient le socle parurent au sculpteur autant de météores.

—Viens te rafraîchir, cher maître.

Ils allèrent au bar, escortés d'une troupe joyeuse et bruyante. Déjà, on regardait Philippeau. Bijou d'Acacjou embaumait, sa façon à elle de triompher.

—Il paraît qu'on va présenter votre mari au Directeur des Beaux-Arts ; vous allez avoir des commandes, vous serez riches.

—Ça ne sera que juste, dit-elle en remuant sa grenadine ; la misère cent milles ans, ça va, mais toute la vie...

Et elle eut un coup de tête vers son chapeau de fleurs.

—Ah ! mon Dieu ! dit Philippeau.

Vite, Bijou se décoiffa.

Lamentable ! le sabot de Vénus, la guirlande de pervenches, les lopézies, la jacinthe et les perles de muguet n'étaient plus que du foin fané. Mme Philippeau, sans être vue, repoussa le désastre à l'abri des regards, sous la table ; et tous deux, infiniment tristes, contemplèrent les agonisantes, punis d'a-

voir cru que rien ne mourait, comme leur amour.

—C'est un torchon, dit Bijou. Les camarades s'en allaient.

—Comment faire ? murmura le sculpteur.

—Tourne-toi, dit soudain Mme Philippeau. Tiens ! va-t'en voir en core ta statue ! Mais tourne-toi donc ! t'est dans mon empêchement !

Justement passait le secrétaire du ministre. Il fit un signe et le sculpteur quitta la table. Bijou d'Acacjou, alors, emplit un verre d'eau fraîche et à petites cuillerées précautionneuse, comme on fait boire les malades, aspergea les fleurs de son chapeau.

Elle faisait cela si joliment, ping ! le chapeau tendu à bout de main, la cueiller à liqueur entre le pouce et d'index, la moitié de la main qui arrosait retroussée en aile de pigeon, ping ! ping ! qu'une dame, que deux messieurs, que dix dames, trente messieurs, qu'une vraie foule enfin se rangea silencieusement derrière elle, charmée par cette comédie.

—Là-bas, le Directeur des Beaux-Arts parlait à Philippeau.

Philippeau, moite, les mains sur la couture de son pantalon, s'efforçait de répondre aux compliments officiels. En rêve, il voyait sa "Pensée" achetée par l'Etat, dominant une place publique, la cour d'un palais ou l'amphithéâtre d'une école. Il entendit à peine le Directeur des Beaux-Arts qui le présentait au ministre. Il s'inclinait, il s'inclinait. Mais les paroles illustres avaient beau le solliciter, le sculpteur, ravi et gauche, ne voyait dans tout ce triomphe qu'un surcroît de travail sans gêne et le bonheur de Bijou, ses chansons, des robes de mousseline et des chapeaux de soixante francs.

Un cri le retourna.

C'était du côté du Bar.

Le temps de saluer, de bondir, il avait rejoint Mme Philippeau. Et nous nous rappellerons toute la vie, moi et vingt autres camarades sculpteurs, peintres et poètes, le "Tanagra" parisien réalisé par Bijou confuse, en larmes, toute enfrissonnée dans les longs plis menus de sa légère robe et la tête plongée dans ses bras fluets comme des tiges, pendant qu'avec des cris gais et respectueux, la foule qui savait déjà son nom et sa gloire, le public tout à coup ému des monocles et des faces-à-main éparpillait sur son front les fleurs du parterre du Bar : adonides, œillets, gazon d'Olympe, anémones d'autres encore, toujours, encore et toujours, une véritable ondée de mai aux gouttes écarlates, azur, feu, violacées, chamois, ponceau, or, étoiles jaillissantes et retombantes, arrachées, emportées, conquisées, payées, emportées, un élan de snobisme en fête ! — et qu'au milieu de l'escalier, là-bas, entourée d'officiels qui racontaient l'histoire de Bijou, la mélancolique figure de Carnot, souriante, approuvait le gracieux scandale.

Georges d'ESPARBES.

## GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

### ALLANT À L'EST.

9.20 a.m.—Tous les jours pour St. Li-boire, Acton Vale, Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

1.20 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Lyster, Sherbrooke et Island Pond.

6.40 p.m.—Venant de Montréal et gares intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

9.35 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland.

### ALLANT À L'OUEST.

5.56 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

10.20 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

2.30 p.m.—Allant à Montréal et gare intermédiaires. Tous les jours excepté le dimanche.

5.29 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

8.00 p.m.—Allant à Montréal et gares intermédiaires. Dimanche seulement.

## L'INTERNATIONAL LIMITED

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada

Quitte Montréal à 10.15 a.m. arrive à Toronto à 5.45 p.m., Détroit 10.58 p.m., Chicago 8.00 a.m. tous les jours.

### EXPRESS DE NUIT

Quitte Montréal 11.00 p.m. arrive à Toronto à 8.00 a.m., Détroit 1.45 p.m., Chicago 9.10 p.m., tous les jours

Pour toute information s'adresser à

F. C. BOUVETTE, Agent.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

### HORAIRE

#### DÉPARTS DE ST. HYACINTHE

Tous les jours excepté le dimanche.

8.11 a.m. et 3.26 p.m. pour Farnham et les stations intermédiaires.

11.53 a.m. et 6.59 p.m. pour Saint Guillaume et stations intermédiaires.

Prompt raccordement à Farnham pour tous les points des États Unis, ainsi que de l'Est et l'Ouest Canadien.

Nous attirons tout particulièrement l'attention du public voyageur sur le nouveau service Montreal-Winnipeg-Vancouver et dont le train quitte Montréal tous les jours à 10.30 a.m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

R. E. CODERRE,

125 Rue Cascades.

Tél. 70 Agent de Billets



## The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 20 Sept. 1914.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angle terre.

N. J. FERGUSON,

Gen. Passenger Agent

L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe

Téléphone 28.

## UN TONIQUE IDEAL

Lorsque vous avez la tête fatiguée et pesante, la langue chargée, et que vous vous sentez épuisé et bon à rien sans savoir réellement ce qui vous affecte, il est probable que tout ce qu'il vous faudra pour vous restaurer la santé et la force, sera quelques doses d'un remède tonique, digestif et certain, tel que le Sirop de la Mère Seigel. Prenez le après chaque repas durant quelques jours et remarquerez le grand bien qu'il fera à votre digestion, au foie et aux intestins, comment il restaurera une activité calme et salutaire à ces organes importantes et ainsi il vous rendra capable de gagner plus de vigueur, d'activité et de santé.

POUR L'ESTOMAC ET LE FOIE

SIROP DE LA MÈRE SEIGEL

La nouvelle bouteille de \$1.00 contient trois fois plus que la bouteille d'essai se vendant 50c.

5015



d'eau ; et ils les remplirent jusqu'au haut. Jésus leur dit ensuite : Puisez maintenant et portez-en au maître d'hôtel ; et ils lui en portèrent. Dès que le maître d'hôtel eût goûté cette eau changée en vin, ne sachant d'où venait ce vin, bien que les serviteurs qui avaient puisé l'eau le sussent, il appela l'époux et lui dit : Tout le monde sert d'abord le meilleur vin, et quand les convives ont beaucoup bu, on en sert de moins bon. Mais vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure. Ce fut le premier des miracles de Jésus ; il le fit à Cana, en Galilée. Par là, il fit éclater sa gloire, et ses disciples crurent en lui.

Les fidèles de Saint-Hyacinthe trouveront peut-être étrange que par le simple fait que cet évangile est en contradiction avec ce que prêchent les avocats de la prohibition, on ait cru devoir changer une coutume établie depuis longtemps, mais il ne faudra pas qu'ils s'en étonnent. Ils en verront bien d'autres dans la lutte actuelle s'ils veulent ouvrir les yeux.

Nous tenons cependant à leur faire noter que l'Évangile est la parole de Dieu et que les discours des prohibitionnistes ne sont que du verbiage d'hommes ordinaires. Il est vrai que l'on ne craint pas, en certains milieux de faire taire la grande voix de Dieu pour que les mortels puissent entendre les criailles des émules de John Roberts.

L'Évangile des noces de Cana n'a pas existé cette année pour les Catholiques de Saint-Hyacinthe, parce qu'ils auraient pu comprendre la justesse des paroles de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, adversaire de la prohibition, qui disait :

"Tempérance n'est pas abstinence, heureusement.

"Si tempérance était abstinence, le rôle du prédicateur qui connaît les Saintes-Écritures serait insoutenable."

## LA PROHIBITION ENNEMIE DE LA TEMPERANCE

Un prêtre distingué de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, a écrit un livre bourré de statistiques et d'opinions pour démontrer que la prohibition est l'ennemie de la tempérance.

Ce prêtre distingué se nomme l'abbé J. A. Homan. Son livre a été lu par ce que le clergé catholique compte de plus distingué parmi ses membres, et nous voulons dans cet article rapporter ce qu'ont pensé un certain nombre d'entre eux des vues de l'abbé Homan sur la prohibition.

Nous désirons faire connaître ces opinions pour que les Catholiques de Saint-Hyacinthe comprennent, une fois pour toutes, que la prohibition n'est pas une doctrine religieuse, et que des personnages des plus distingués de notre religion l'ont rejetée comme un moyen inefficace de combattre l'intempérance.

Nous ne croyons pas en la prohibition ; nous admettons que des gens bien intentionnés peuvent y croire. C'est une question absolument libre, mais nous protestons énergiquement contre les prêtres et les laïques qui affirment, dans un but intéressé, que si nous sommes contre la prohibition c'est que nous sommes contre la religion.

Voici ce que le cardinal Gibbons écrivait au Révérend M. Homan  
Baltimore, Md. Fév. 28, 1910.

Cher Monsieur :—

J'ai la faveur d'accuser réception de votre pamphlet intitulé : "La prohibition l'ennemie de la tempérance", que vous avez eu la bonté de me transmettre et je vous assure que je vous en remercie. Je vous offre mes sincères félicitations.

Bien à vous.

J. Card. Gibbons,

Archevêque de Baltimore.

En passant, est-ce que le nouveau converti Amyot prendra Mgr le Cardinal Gibbons pour un ennemi de la religion catholique parce qu'il félicite un prêtre qui prétend que la prohibition est l'ennemie de la tempérance ?

Voici un autre témoignage venant de l'Archevêque de Milwaukee, démontrant qu'il y a des Catholiques avertis qui sont opposés à la prohibition.

Résidence de l'Archevêque,  
2000 Grande Avenue,  
Milwaukee, Wis., Fév. 25, 1910

Révérend J. A. Homan, Cincinnati, O.,

Cher Monsieur :—

Son Excellence vous remercie sincèrement de l'envoi de votre pamphlet intitulé : "La prohibition, l'ennemie de la tempérance". C'est certainement un pas dans la bonne direction et il fait voir, ce qui est surtout important, que le sentiment ne doit jamais prendre la place de la raison.

Bien à vous.

J. B. Pierson, Secrétaire.

Voilà encore un Archevêque qui écrit que les prohibitionnistes se laissent plutôt guider par le sentiment que par la raison. Les Catholiques de Saint-Hyacinthe ont bien le droit de penser ainsi sans qu'ils méritent pour cela d'être traités d'ennemis de l'Eglise comme le font certains abbés à vues courtes et certains laïques intéressés.

Et maintenant citons l'opinion de l'Evêque de Covington  
Résidence de l'Evêque

Covington, Ky., Mars 4, 1910.

Révérend J. A. Homan, Cincinnati, O.

Cher Monsieur :—

L'Evêque de Covington remercie le révérend J. A. Homan de l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de son livre contre la prohibition.

Sa thèse a, dans les endroits peuplés, obtenu l'approbation des siècles. Sa mise en pratique aide à former des caractères forts chez les hommes qui n'ont pas besoin, depuis les temps anciens, d'être sous la tutelle des extrémistes.

L'abstinence totale volontaire est une action héroïque que nous admirons, mais la tempérance est une vertu que nous devons et pouvons tous pratiquer, et que l'éducation chrétienne seule rend l'homme capable de posséder.

Les licences élevées, surveillées par la punition sévère de toute infraction à la loi, paraissent être le vrai moyen de résoudre le problème de la vente des liqueurs dans le pays.

C. P. Moes, Secrétaire.

Voilà encore un catholique éminent qui pense comme les adversaires de la prohibition à Saint-Hyacinthe.

C'est un Evêque, respectera-t-on son opinion chez les prohibitionnistes ?

Son langage n'est pas tendre pour les prohibitionnistes, puisqu'il les traite d'extrémistes.

Nous pourrions produire des centaines et des centaines d'opinions de membres éminents du clergé qui sont opposés à la prohibition, mais nous croyons en avoir cité suffisamment pour démontrer qu'on a tort à Saint-Hyacinthe de vouloir faire une question religieuse de la question de la prohibition.

## LE CLERGE ET LA PROHIBITION

Nous avons toujours été et sommes encore animés du plus profond respect pour le clergé de St. Hyacinthe, et il a toute notre estime et toute notre confiance.

Jusqu'ici, à notre connaissance, il s'est toujours abstenu de participer, ouvertement, à la discussion des questions d'intérêt politique, municipal ou social qui ont agité la vie publique de notre petite ville.

Il a cru de son devoir de se départir de cette ligne de conduite sur la question de la prohibition. C'est son droit, et nous n'avons rien à redire à cette attitude de notre clergé, ni au mandement de Sa Grandeur Mgr Bernard à ce sujet.

Monseigneur nous a fait connaître son opinion d'une manière digne et irréprochable ; il a placé la question dans son véritable cadre : c'est une question d'intérêt social et moral.

Mais il sait que par la loi, la solution de cette question est soumise au vote des électeurs, et que c'est aux électeurs qu'il appartient de l'étudier, de la discuter et de la juger librement, d'après leurs connaissances, d'après leurs lumières et d'après leur raison.

Sachant cela, il nous laisse notre liberté entière de donner ce vote dans le sens dans lequel nous l'entendons, pourvu que nous le donnions d'après notre conscience, et que nous le donnions sincèrement.

Sans cette liberté, l'expression du vote populaire, qui est la base de notre démocratie, est un non-sens.

Nous regrettons, cependant, que quelques membres du clergé, par excès de zèle, par inexpérience, ne nous aient aucun doute, aient entraîné cette question sur un terrain sur lequel elle n'a aucune raison d'être.

Pour assurer le succès de sa cause, on a tenté d'assimiler cette question libre à un dogme de l'Eglise ; pour amener toute notre population profondément croyante à voter en faveur de cette mesure, on lui a représenté qu'elle devait se prononcer, "même en mettant de côté ses opinions personnelles."

Plus que cela, on s'est mis au rang des politiciens et des journalistes de bas étage pour jeter l'insulte à la figure de ceux qui ont le malheur de n'être pas convaincus que l'adoption de la prohibition s'impose en notre ville. On a eu recours au mensonge pour édifier une argumentation que l'on voulait être décisive et qui n'est que fictive.

Ce n'est pas tout, on a été jusqu'à procéder par intimidation, on a menacé du boycottage ceux sur qui de tels arguments pouvaient avoir de l'influence.

On a eu recours à tous les moyens pour s'acquiescer des adeptes. A les entendre, ce n'est pas la vente des liqueurs qui est en jeu, c'est la religion même.

On a été jusqu'à mettre au bas d'une vulgaire circulaire, le nom de Mgr Bernard, sans son autorisation, j'en suis persuadé.

Commencé de cette manière et avec de tels moyens, il était évident que la lutte, dans une ville où on apprécie la liberté, prendrait une direction et une violence regrettables, mais presque inévitables.

Devant une offensive comme celle-ci, le parti anti-prohibitionniste devait,

d'après ces messieurs, s'effacer complètement, comme il l'a fait à Sorel, ou entreprendre la lutte sur ce terrain glissant et bordé de gouffres et de précipices où ses adversaires l'avaient entraîné.

Il a fallu dire à la population de St. Hyacinthe que, nonobstant ce qu'on voulait lui faire croire, la prohibition des liqueurs alcooliques n'est pas un dogme de l'Eglise ; il a fallu fouiller les auteurs sacrés pour le prouver ; il a fallu démontrer que celui qui sincèrement croit que la prohibition ne produit pas les résultats moraux, que tous nous cherchons à atteindre, a la liberté de juger et de voter, selon "son opinion personnelle", sans être pour cela un "mauvais catholique", sans "attirer sur lui et sur sa famille les malédictions du ciel", sans "faire piétiner Jésus naissant par Lucifer aux pieds érosus". Il a fallu dire que ceux qui faisaient de telles affirmations trompaient la population.

Ceux qui étaient personnellement pris à parti et injuriés ont retourné les injures qu'ils recevaient à leurs insulteurs. Ce n'était pas de la charité chrétienne, vous me direz. Mais est-ce bien à eux à enseigner par l'exemple ? La grâce d'état leur a fait défaut ; c'est malheureux, mais c'est excusable.

Il a fallu prouver que les statistiques sur lesquelles se basent les prohibitionnistes sont contestables, contestées et souvent même fictives.

On est allé, peut-être sans raison, jusqu'à qualifier ceux qui sont descendus dans l'arène pour faire cette lutte, d'épithètes un peu violentes, mais combien provoquées.

Gardons nous cependant de croire que cette stratégie défensive fait brèche à la religion ou même atteint le clergé de quelque manière que ce soit. Elle ne vise que ceux qui ont personnellement inauguré cette campagne par ces méthodes, non comme ministres de la religion, mais comme adeptes d'une mesure que l'on considère contraire aux intérêts moraux et matériels de St-Hyacinthe.

Nous, les auditeurs désintéressés et indépendants, n'avons pas vu dans toute cette lutte, la moindre opposition à l'autorité épiscopale, la moindre atteinte à la doctrine de l'Eglise dont nous sommes les fidèles, la moindre attaque contre le clergé.

Nos lutteurs n'ont frappé que ceux qui les attaquaient.

Ceux qui descendent dans un arène pour porter des coups doivent recevoir bravement ceux que leurs adversaires leur portent.

Ce serait un déshonneur et une lâcheté sans nom, pour eux, que de s'abriter derrière leur caractère de prêtres pour dire à ceux qu'ils frappent : "ne me touchez pas, vous allez frapper en moi le clergé, vous allez frapper en moi la religion, vous allez frapper en moi Dieu."

Ce n'est pas le courage des braves et nous respectons trop nos adversaires pour croire qu'ils auront recours à un moyen comme celui-là.

Une tentative comme celle-là, aurait peut-être pour effet d'effaroucher quelques âmes timides et craintives. Ce serait un moyen suprême de les entraîner vers une mesure qu'ils réprouvent

en conscience, mais ce serait aussi le sacrifice de l'honneur ; et quel autre sentiment pourrions-nous avoir pour ces pusillanimes, que le mépris ?

UN CATHOLIQUE FERVENT.

## La liberté individuelle

Sous ce titre le *Courrier des Etats-Unis* publie un remarquable article duquel nous extrayons le passage suivant :

"Cependant, les "prohibitionnistes" voudraient que la société tout entière fût administrée de façon à protéger contre une certaine tentation ces malheureux malades. Mais, outre que cette protection particulière serait inefficace en bien des cas et ne ferait que pousser ces malades à chercher une satisfaction dans une autre passion, plus dangereuse encore peut-être, la prétention des "prohibitionnistes" reviendrait, en somme, à soumettre tout le monde, malades et sains, à un seul régime : celui qui convient à ces anormaux, à ces malades. En d'autres termes, l'énorme majorité des individus sains serait pour ainsi dire internée dans un immense sanatorium, et cela parce qu'il y a un petit nombre d'individus qui ne sont pas aptes à profiter de la vie en société libre.

"Cette prétention est monstrueuse. Elle est faite dans l'intérêt

supposé des anormaux et, le plus souvent, par des gens qui ne sont pas loin eux-mêmes d'être classés parmi les malades.

"Est-ce que la grande masse des citoyens acceptera d'être mise dans un immense hôpital ? Les citoyens de naissance étrangère permettront-ils à une poignée de lunatiques de les priver de la liberté de profiter des joies de la vie dans la mesure de leurs moyens ? Se soumettront-ils à un procédé qui tend à les "désaméricaniser", à les obliger à se remodeler sur le modèle d'un peuple qui prétend arrogamment être le meilleur de la terre et regarde tous les autres comme inférieurs ?

"Ou bien prendront-ils conscience du danger qui les menace et se réuniront-ils pour remettre ceux qui voudraient être leurs maîtres à la place qui leur convient ?"

J'ai toujours soupçonné ceux qui nient les vertus chez les autres, de n'avoir pas eu le courage de les pratiquer. (Comtesse Olga).

La prévoyance avant l'action et le contrôle après ; voilà deux garants d'une sage conduite.

Celui qui ne se respecte pas donne aux autres le droit de lui manquer de respect. Caton.

**Ce Livre**

vous indiquera comment faire des améliorations avantageuses.

Un exemplaire vous sera envoyé **gratis**.

Si vous avez l'intention de faire des améliorations sur votre ferme, vous avez besoin de ce livre. Ce livre vous donne des renseignements sur tout ce que le cultivateur peut avoir à faire, en fait de constructions, soit une grange ou un poteau de clôture, et d'une manière plus économique que tout autre.

Ce livre est sans égal pour tout ce qui concerne les constructions de la ferme 75,000 cultivateurs Canadiens en ont déjà retiré de grands bénéfices. Si vous en avez pas une copie envoyez le coupon.

Canada Cement Company Limited,  
Edifice "Herald", - MONTREAL.

**L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR**

**ENVOYEZ CE COUPON**

2

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED,  
Edifice "Herald", Montreal.  
Messieurs : — Veuillez s.v.p. m'envoyer gratuitement, un exemplaire de "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".

Nom \_\_\_\_\_

Rue et No \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

699

### PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du comté de St. Hyacinthe.

Avis public est par les présentes donné par le soussigné René Morin, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal du Comté de St. Hyacinthe que les propriétés ci-après désignées seront vendues à l'enchère publique, dans la salle du bureau d'enregistrement en la cité de St. Hyacinthe, mercredi le premier mars mil neuf cent seize, à dix heures de l'avant midi, pour les taxes municipales, scolaires et autres charges dues à la municipalité de la paroisse de La Présentation, sur les dits immeubles, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais, avant la vente.

| Municipalité    | Propriétaires  | Lot     | Taxes Mun. | Ecoles | Total  |
|-----------------|----------------|---------|------------|--------|--------|
| Municipality    | Owners.        | Lot     | Mun. Taxes | School | Total. |
| La Présentation | J Bpta Baiano  | 37-24   | 53.49      | 7.22   | 60.71  |
| "               | Jos. Daignault | 559-561 |            |        |        |
|                 |                | 562     | 8.10       |        | 8.10   |

Donne à St. Hyacinthe ce sept janvier mil neuf cent seize.  
René Morin  
Sec. Trés.

1253-14-21.

### PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of the County of St. Hyacinthe.

Public notice is hereby given by the undersigned René Morin, Secretary Treasurer of the Municipal Council of the County of St. Hyacinthe, that the properties hereafter described will be sold at auction in the hall of the Registry Office in the city of St. Hyacinthe, on Wednesday, the first day of March nineteen hundred and sixteen, at ten o'clock in the forenoon for municipal and school taxes and other charges due to the Municipality of the parish of La Présentation, upon the lots of land hereafter described unless the same be paid with cost previous to the sale.

| Municipalité    | Propriétaires  | Lot     | Taxes Mun. | Ecoles | Total  |
|-----------------|----------------|---------|------------|--------|--------|
| Municipality    | Owners.        | Lot     | Mun. Taxes | School | Total. |
| La Présentation | J Bpta Baiano  | 37-24   | 53.49      | 7.22   | 60.71  |
| "               | Jos. Daignault | 559-561 |            |        |        |
|                 |                | 562     | 8.10       |        | 8.10   |

Given at St. Hyacinthe this seventh day of January 1916.  
René Morin  
Sec. Treas.

1253-14-21.

### Nouvelles Locales

#### Correspondance Prohibitionniste

L'abondance des matières nous force à remettre à notre prochain numéro la correspondance prohibitionniste et un article en réponse.

#### "Aide à la France"

Compte rendu financier de la souscription "Aide à la France" du Comté de Saint-Hyacinthe

Rapport complet du Trésorier.

Argentés reçus de :

|   |          |
|---|----------|
| Cité de St-Hyacinthe  | \$100 00 |
| M. Jos. Bazinet, maire de St-Charles                            | 106 35   |
| Présentation de Marie (élèves) St-Charles                       | 2 00     |
| M. G. Larivière, maire de St-Bernard                            | 40 62    |
| M. Jos. Bazinet, maire de St-Charles, pour M. N. Borduas        | 1 00     |
| M. C. Gadbois, maire de St-Barnabé                              | 100 00   |
| M. J. A. Laurence, ptre, curé de la Présentation                | 163 35   |
| MM. J. Bissonnet et Jos. Noel                                   | 351 25   |
| M. T. D. Bouchard, M. P. P.                                     | 25 00    |
| M. L. J. Gauthier, M. P.  | 25 00    |
| Banque d'Hochelega, pour payer les blancs de reçus du Trésorier | 1 75     |
| Intérêts accrus au 31 mai 1915                                  | 11 10    |
| Intérêts accrus du 31 mai au 15 septembre 1915                  | 10 34    |
| Total :   | \$937 76 |
| Intérêts accrus du 15 septembre 1915 au 17 janvier 1916         | 3 20     |
|   | \$940 96 |

#### DEPENSES

|  |          |
|--|----------|
| Comité local "d'Aide à la France" doit à l'Imprimerie Yamaska.         |          |
| 2000 circulaires 1-16  | \$3 00   |
| Payé pour distribution des circulaires                                 | 85       |
| Payé pour timbres-postes   | 60       |
| 4000 circulaires   | 13 50    |
| 75 lettres pour comité   | 3 70     |
| 300 listes de souscriptions  | 4 60     |
| 2 livrets de reçus de 100 feuilles en duplicata                        | 1 75     |
| Payé à O. Dufresne pour transport de piano                             | 2 00     |
| Total :  | \$32 69  |
| Ce compte a été approuvé par le Comité général en assemblée régulière. |          |
| Montant net envoyé au Comité central de l'"Aide à la France"           | \$940 96 |
| Moins...   | 32 69    |
| Total :  | \$908 27 |

#### Liste des montants souscrits de \$5.00 et au-delà

|  |          |
|--|----------|
| Mgr A. X. Bernard, évêque de St-Hyacinthe  | \$100 00 |
| Cité de St-Hyacinthe                       | 100 00   |
| M. L. J. Gauthier, M. P.                   | 25 00    |
| M. D. T. Bouchard, M. P. P.                | 25 00    |
| Le Séminaire de St-Hyacinthe               | 25 00    |
| MM. Duclos & Payan                         | 25 00    |
| MM. Casavant & Frères                      | 25 00    |
| Dr J. N. Paul Fournier                     | 25 00    |
| Les Dames de la Présentation               | 15 00    |
| M. Louis Augustin                          | 15 00    |
| La Compagnie Manufacturière F. X. Bertrand | 15 00    |
| MM. Lussier & Guimond                      | 10 00    |
| M. F. X. Boisseau, notaire                 | 10 00    |
| La Compagnie O. Chalioux & Fils (employés) | 7 25     |
| M. René Morin, maire                       | 5 00     |
| Rév. L. A. Sénécal,                        | 5 00     |

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Rév. J. A. Laurence,                  | 5 00 |
| Rév. Père Prieur. O. P.               | 5 00 |
| Rév. O'Donnell                        | 5 00 |
| M. Jos. Bissonnet, régis-trateur      | 5 00 |
| M. L. P. Morin,                       | 5 00 |
| MM. Paquet & Godbout                  | 5 00 |
| M. Magloire Côté                      | 5 00 |
| M. Joseph A. Côté                     | 5 00 |
| M. Ant. Alf. Côté                     | 5 00 |
| M. L. Albert Morin                    | 5 00 |
| M. P. A. Labadie                      | 5 00 |
| M. Armand Boisseau, notaire           | 5 00 |
| Dr A. Bédard                          | 5 00 |
| M. François Chenette, La Présentation | 5 00 |
| M. Joseph Michon, La Présentation     | 5 00 |

### ETAT CIVIL.

#### Cathédrale BAPTÊMES.

|   |
|---|
| Janv. 6—Marie Claire Fernande, fille de Ernest Dubé et de Albertine Ledoux.         |
| " 9—J. Arthur Armand Gérard, fils de Wilfrid Chagnon et de Marie-Louise Lespérance. |
| " 13—Marie Madeleine Marguerite, fille de Georges Daudelin et Antoinette Lagacé.    |
| " 16—J. Albert Louis, fils de J. H. Lalumière et de Alexandrina Ledoux.             |
| " 16—M. Berthe Alice, fille de Damase Pelchat et de M. Louise Lafortune.            |

#### MARIAGES.

|   |
|---|
| Janv. 10—Entre Alfred Leclerc et Corine Petit.                  |
| " 10—Entre Raoul Tétraud dit Ducharme et Irène Flora Lamoureux. |
| " 10—Entre Alfred Corneau et Olivine Tanguay.                   |
| " 11—Entre Stanis. Davignon et M. Louise Dufour.                |
| " 13—Entre Frank C. Hedges et Lina Lamoureux.                   |
| " 18—Entre Joseph Therrien et Delia Grenon.                     |

#### SÉPULTURES

|  |
|--|
| Janv. 6—Marie Gilberte Brunette 2 mois.                                |
| " 7—I. G. Grégoire, 8 ans.   |
| " 7—Télesphore Gaucher, 59 ans.  |
| " 7—Jacqueline Laperle 1 m.  |
| " 8—Marie Valide Dubuc, dite Sœur St-Jacques 31 ans.                   |
| " 9—René Boulay, 5 mois.   |
| " 9—Suzanne Campbell 7 ms.   |
| " 10—William Brady, 64 ans.  |
| " 10—Ida Turgeon, 55 ans 9 mois.                                       |
| " 10—Léa Robichaud, 3 mois   |
| " 10—Blanche Jeannette Variour, 1 an.                                  |
| " 10—Paul Emile Bienvenu, 7 mois.                                      |
| " 11—M. Laure Elise Jasmin, dite Sœur M. St-Louis de Gonzague, 38 ans. |
| " 13—Elmire Thibault, 66 ans   |
| " 14—Henri Plante, 1 an.   |
| " 15—Lucien Rainville, 8 ans.  |
| " 15—Joseph Alph. Parent, 6 semaines.                                  |
| " 16—Gilbert Poisson, 4 ans.   |

#### Eglise Notre Dame du Rosaire BAPTÊMES

|  |
|--|
| Janv. 3—Marie Annette Irène, fille de Adrien Choquette et de Berthe Gaucher. |
| " 10—Marie Joseph Robert, fils de Réal Delisle et Floranda Casavant.         |
| " 11—Joseph Ovila, fils de Wilfrid Beauregard et Palmina St-Pierre.          |
| " 12—Marie Alice, fille de Jos. Vaillancourt et de Maria Lemieux.            |

#### MARIAGES

|   |
|---|
| Janv. 11—Entre Joseph Adrien Poissant et Antoinette Courchesne. |
|---|

## UNE CANAILLERIE BIEN CARABINEE

Les prohibitionnistes sentent tellement la défaite qu'ils en sont réduits à prendre tous les moyens pour arriver à leur fin. Cabale de porte en porte par M. le Curé, sous le couvert d'une visite paroissiale.

Grande retraite pour nos bonnes femmes, qui n'ont même pas droit de vote ; aussi l'église est toujours archi-vide.

Instruction aux enfants d'école de se jeter aux genoux de leurs pères, et leur demander d'être pour la prohibition, afin qu'ils ne soient pas maudits par eux plus tard.

Et comme dernier moyen, le faux.

Nos adversaires ont répandu dans toute la ville un petit feuillet, cherchant à démontrer que la prohibition n'augmentera pas les taxes.

Et comme ces messieurs commentent à se convaincre que la bonne population de St. Hyacinthe n'a pas l'intention de se laisser empiquer par des mensonges et des absurdités pareilles, on ne craint pas de se servir, au bas de ce bout de papier, de la signature de Mgr Bernard, qui n'a jamais dit cela, même dans sa lettre pastorale.

Il ne reste plus à ces messieurs qu'un moyen : faire chanter une grande messe, comme autrefois Henri Bourassa dans Bellechasse.

Et puis ils vont être battus à plate couture.

JEAN RIT.

### BIBLIOGRAPHIE

" Les Paroles de la Guerre ", par Mgr Gauthier, archevêque de Besançon. In-12. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume contient les écrits que Mgr l'archevêque de Besançon a composés depuis le début de la guerre et les paroles qu'il a prononcées selon les circonstances.

Chaque semaine, une causerie de 2 pages, dans la Semaine Religieuse de Besançon, portait dans tout le diocèse l'avis utile, la parole opportune, la pensée actuelle du chef du diocèse. Cet article hebdomadaire a été accueilli avec ferveur et souvent lu au prône par MM. les curés.

En outre, on trouvera dans ce livre les lettres pastorales publiées au cours des événements et les allocutions prononcées dans quelques cérémonies.

Ce recueil représente donc l'apostolat d'un évêque français pendant la première année de la guerre. Rien n'est appréhété. Tout y est vivant et pris sur le fait. Quelques uns des morceaux publiés dans ce volume ont été déjà reproduits dans les divers organes de la presse. On a pensé que le public français aimerait à les trouver réunis. Il pourra, en les lisant, revivre les événements et les émotions d'une année tragique entre toutes.

" La Guerre en Champagne. " Au diocèse de Châlons. 1 volume in-12. Prix 3 fr. 50.

Une femme d'esprit du XVIII siècle, Mme du Deffand, témoin des événements médiocres ou futiles qui se passaient autour d'elle, disait : " Et dire que tout cela sera de l'histoire ! "

Si Mme. du Deffand revenait de nos jours, son goût de l'histoire serait satisfait. Jamais rien d'aussi grand ne s'est vu au cours des siècles, que ce spectacle de la France assiégée depuis seize mois par une armée de deux millions d'hommes, armée de Barbares munis de tous les engins de destruction fournis par ce qu'on était convenu d'appeler la civilisation. Mais l'historien de notre époque aura une rude tâche. Quand il aura dépouillé les officiels si incolores, si brefs, si peu prêts à répondre à l'impatience publique, il lui faudra lire les rapports des généraux en chef, le récit de certaines journées mémorables paru dans le " Bulletin des Armées. " les lettres des combattants ; il lui faudra savourer les mensonges de la presse allemande, lire les proclamations du Kaiser ou de ses lieutenants.

Et tout cela ne sera rien encore. Il n'aura pas accompli tout son devoir d'historien s'il ne se pénètre pas des sentiments qui agitaient les populations dans les régions désolées par cette guerre effroyable, s'il ne dit pas leurs souffrances et aussi leur résignation et leur courage ; s'il ne dépeint pas, exactement le paysage au milieu duquel se livraient les grandes luttes de la Marne, celles du front de Champagne, celles de l'Argonne : s'il ne montre pas le clergé, du plus humble desservant de paroisse à l'évêque du diocèse, se mêlant plus que jamais aux populations, parfois remplaçant les autorités publiques absentes ou défail-lantes, se dévouant pour le salut commun à l'exemple des évêques lors des

primitives invasions, moins barbares que celles dont nous avons vu le torrent s'écouler sous nos yeux. Et à côté de cela, des récits de guerre pleins de vie, d'entrain et d'éclat ; les noms de Montmirail, de Champenoise, retentissent comme il y a un siècle et ajoutant de nouvelles et glorieuses pages à l'histoire militaire de France !

En vente à la librairie Richer, St Hyacinthe, Qué

### Valse-Lancier, inédit

Le dernier numéro du Passe-Temps (543) contient dix morceaux de musique dont voici les titres :

1. Tes Jolis Yeux, chanson-valse, interprétée par Desmarteau.
2. Désespérance, chanson-valse, inédite.
3. Midinette Valse, nouveauté de Paris.
4. Pan ! Pan ! Pan ! très jolie chanson d'enfant.
5. La Romance du Crime en Canada, en 36 couplets, par B. Gaudet.
6. C'est Toujours Toi ! jolie romance.
7. La Vérité d'aujourd'hui, couplets satiriques d'actualité.
8. La Feuille d'Erable, valse-lancier inédit, pour le piano.
9. L'Absence, mélodie pour le piano par George Milo.
10. J'ai té dans une honnêt' maison vieille chanson du terroir.

Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50 ; Etats Unis, \$2.00. Adresse : Le Passe Temps, 16 Craig Est, Montréal.

### Chemins de fer du Gouvernement

Changement d'horaire, 8 janv. 1916. L'Express Maritime tous les jours. L'Océan Limité tous les jours excepté le samedi.

A partir du 8 janvier, l'Express Maritime sera en service tous les jours entre Montréal et Halifax, quittant la gare Bonaventure à 8.15 a.m. L'Océan Limité quittera Montréal tous les jours excepté le samedi, sur sa même cédule, 7.25 p.m. Sa continuation en service durant l'hiver sera une bonne nouvelle aux milliers de voyageurs pour lesquels l'Océan Limité est un train supérieur de service et de confort.

D'Halifax l'Express Maritime quittera sur sa même cédule, 3.00 p.m. tous les jours, et l'Océan Limité à 8.00 a. m. tous les jours excepté le dimanche. 1256

### Résumé des Dépêches

L'évacuation de la péninsule de Gallipoli est maintenant complètement terminée ; un communiqué officiel annonce que le général Monroë a fait rapport sur cette opération. Elle s'est effectuée fort heureusement.

Une dépêche d'Athènes annonce que le roi Pierre de Serbie est encore à Salonique. Il attend que son armée soit reorganisée pour se mettre à la tête de ses troupes et combattre de nouveau les ennemis de son pays.

Les consuls d'Allemagne, d'Autriche et de Turquie, à Mytilène, ont été arrêtés sous l'accusation d'espionnage par les alliés. Le correspondant de l'agence Reuter, à Athènes, annonce que le gouvernement grec a protesté énergiquement contre cet acte.

François Joseph fait transporter à Vienne la bibliothèque du roi Pierre, de Belgrade. Le vieil empereur aime les démanagements, car les Alliés sauront l'obliger bientôt à restituer tout ce dont il dépouille l'héroïque souverain de la Serbie.

On a balisé la traverse sur la glace entre Trois-Rivières et la rive sud et les voitures traversent en toute sécurité. Ces moyens plus faciles de communication sont une aubaine pour cette ville et lui amèneront un plus grand nombre de cultivateurs de la rive opposée.

Les délégués des Etats-Unis, du Canada, de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de la Suisse et de la Roumanie au congrès des colonies grecques se sont réunis lundi à Paris. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- 1o. Un devoir qui s'impose est d'as-

surer le respect des libertés constitutionnelles de la Grèce ;

2o. L'intérêt de la Grèce est d'abandonner sa neutralité pour se joindre aux alliés ;

3o. Le congrès ne sera dissous que lorsque ses vœux seront réalisés et un comité sera chargé de faire valoir les décisions des délégués.

En Mésopotamie, les succès obtenus par les Russes, sur la route de Hama dan, ont notamment contribué à diminuer la pression des Turcs contre l'armée anglaise, à Kut-el-Amara.

Les Serbes sont maintenant ravitaillés par l'Adriatique, et l'on affirme que les Italiens ont renforcé leur garnison d'Avlona, d'où ils expédient des secours aux Serbes.

Un cablogramme du major général Carson, reçu à Ottawa par le ministre de la Milice, nie complètement la dépêche annonçant que le 3e bataillon de fusiliers canadiens et le 31e bataillon ont subi des pertes considérables dans une récente bataille.

Des dépêches de Rome disent que le gouvernement italien est à prendre les moyens de porter secours au Monténégro et à la Serbie, mais on ignore quelle sera la nature de ce secours.

D'après une dépêche de Londres, les autorités monténégrines déclarent officiellement qu'elles n'ont consenti à aucun armistice avec l'Autriche, qu'elles n'ont accepté aucune proposition de paix séparée et que le roi Nicolas, son armée et le peuple monténégrin vont continuer la lutte jusqu'à la dernière extrémité.

On annonce de Salonique que l'armée serbe sera bientôt réorganisée, et que dans un couple de mois 100,000 Serbes seront prêts à reprendre la lutte.

En Mésopotamie, les troupes anglaises forcent les Turcs à battre en retraite sur les deux rives du Tigre au sud de Kut-el-Amara.

Constantinople annonce une défaite russe près de Karadach, pendant que de Pétrograd on assure qu'un grand nombre de Turcs, y compris plusieurs officiers, du matériel de guerre, des provisions, huit canons et huit mitrailleuses ont été capturés par les Russes.

Dans l'est de la Galicie et sur la sur la frontière de Bessarabie, l'offensive russe semble s'être ralentie.

Sur le front franco-belge, on ne signale que des opérations d'artillerie et des explosions de mines. La grosse artillerie anglaise a lancé quelques obus sur Lille, mais Berlin prétend que ce bombardement n'a causé aucun dommage.

Ne manquez pas de lire la 50e édition de

## L'Almanach Rolland,

Agricole, Commercial et des Familles, POUR 1916

L'Almanach Rolland, Agricole, Commercial et des Familles, ayant maintenu depuis son apparition une vogue toujours croissante, arrive, avec l'année 1916, à sa cinquantième édition (Noces d'Or), couronné du brillant diadème d'une renommée sans égale et d'un mérite incontestable.

Cette édition contient, outre le calendrier ordinaire des almanachs, des éphémérides, de précieux renseignements ainsi que plusieurs récits très intéressants par des auteurs canadiens connus de nos lecteurs assidus de l'Almanach tels que :

- La Maison Maudite, par R. Girard.
- Complications sentimentales, par A. D. DeCelles.
- Le R'sort à Médard, par A. Bourgeois.

Publié par

### LA CIE J. B. ROLLAND & FILS

No 53 rue St Sulpice . . Montréal. Prix 15c ; franco par mail 20c

C'est un bon prédicateur que celui qui se conforme à ses sermons.

Il ne faut pas juger les hommes parce qu'il ignorent, mais parce qu'ils savent.

ESSAI ABSOLUMENT GRATUIT DE LA VOIX Pour faire rendez-vous ou pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Cercle Philharmonique, rue Mondor. Téléphone No 265. 12-1218



# Épuisé

**QUE** votre épuisement ait pour cause le surmenage, une fièvre ou une maladie prolongée, prenez sans retard du **VIN ST-MICHEL**. C'est le régime que l'on vous prescrira dans les hopitaux : suivez donc ce traitement chez vous. Le **VIN ST-MICHEL** fortifie le système, dissipe la fatigue du cerveau, fait circuler une chaleur bienfaisante dans tout l'organisme et vous permet de jouir de la vie. Grâce à ce tonique éprouvé vous retrouverez une vitalité nouvelle. Essayez-en une bouteille et commencez cette cure dès aujourd'hui. Le **VIN ST-MICHEL** est en vente partout.

**BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montréal.**  
EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS. AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.



## LES PRÉVOYANTS DU CANADA ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital autorisé \$500,000.00  
Actif du Fonds de Pension, le 30 Sept. 1915, 728,681.78

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1915.

| Année           | Sections | Sociétaires | Pensions | Actif       |
|-----------------|----------|-------------|----------|-------------|
| 1909.           | 45       | 1,880       | 5,205    | \$16,461.94 |
| 1910.           | 149      | 8,540       | 19,269   | 72,217.94   |
| 1911.           | 224      | 14,228      | 30,910   | 170,670.80  |
| 1912.           | 294      | 19,326      | 39,211   | 284,355.82  |
| 1913.           | 349      | 24,492      | 47,957   | 428,745.31  |
| 1914            | 399      | 28,689      | 55,541   | 584,188.43  |
| 1915 (30 Sept.) | 454      | 31,593      | 60,436   | 728,681.78  |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**  
Gérant-Général.

BUREAU CHEF :—126 Rue St-Pierre, Edifice "Dominion", QUÉBEC.  
BUREAU A MONTRÉAL :—Chambre 22, Edifice "La Patrie", X. Lesage, Gér.



## FOXES

Recevez plus d'argent pour vos Peaux de Renard Rat musqués, Chat Sauvage, Belette, Martre et autres Fourrures collationnées dans votre section. Expédiez-les à "SCHUBERT", la plus grande maison de l'univers faisant le commerce de Fourrures Américaines, une maison sûre, responsable avec une réputation sans tache et qui existe depuis au-delà d'un siècle, détiennent un record sans pareil pour l'expédition de Fourrures dont les retours sont profitables et satisfaisants. Écrivez pour le "Schubert Shipper", la seule et authentique liste de prix.

Demandez-le main en t ne coûte rien.  
**A. B. SHUBERT, Inc.** 25 WEST AUSTIN AVENUE,  
C 693, CHICAGO, U. S. A.

## Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de **BERGERON & SICOTTE**.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



## Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

**BERGERON & SICOTTE**

ST-HYACINTHE

### Demande d'emploi

Un homme fiable aimerait à avoir un emploi de gardien ou de surveillant. Se contenterait d'un salaire modique. S'adresser au bureau du Clairon. jno

### MANIERE D'ADRESSER LA CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la manipulation de la correspondance sur le front de bataille et d'en assurer une prompt distribution, l'on demande que tous les objets de correspondance soient adressés comme suit :

- (a) Numéro matricule.....
- (b) Grade.....
- (c) Nom.....
- (d) Escadron, batterie ou Cie.....
- (e) Bataillon, régiment (ou autre unité) état major ou dépt....
- (f) Contingent Canadien.....
- (g) Force Expéditionnaire Britannique.....
- (h) Army Post Office, Londres, Ang

Les indications non nécessaires telles que brigades, divisions, sont strictement défendues et causent du retard.

### L'Autorité

Journal hebdomadaire, publié à Montréal, en vente tous les samedis à 1 sou le numéro, chez

**ST-JEAN & FRERE,**  
Marchands de journaux,  
St-Hyacinthe

### Argent bien placé

Les placements les plus sûrs se font toujours sur des prêts aux municipalités. Nous en avons toujours qui vous rapporteront de 5 à 6 pour cent.

Adressez-vous en toute confiance à **PROVINCIAL SECURITIES, Ltd.**  
105 Mountain Hill, Québec  
940 Canada.

Téléphone 423 Rue Girouard  
**Dr A. BEDARD**

CHIRURGIEN-DENTISTE  
Ex-Gouverneur du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

Spécialité :—Ouvrages en Or, Ponts et Couronnes.

SAINT-HYACINTHE

## Que la Législature reçoive du pied le plus ferme les tartufes de la prohibition

Nous extrayons d'un article paru dans le dernier numéro de *L'Autorité*, de Montréal, les réflexions suivantes qui ne manquent pas d'à-propos.

Donc le "Courrier de Saint-Hyacinthe" s'en prend à notre directeur parce que l'"Autorité" a imprimé que le peuple canadien se dégrade en votant la prohibition.

Eh bien ! nous ne craignons pas de le répéter, en dépit de tous les cafards de la terre, un peuple qui tolère les procédés d'intimidation mis en œuvre partout où est votée la prohibition, qui se laisse conduire au poll comme un troupeau d'animaux à l'abattoir, par des bourrades et des menaces, qui enregistre un vote contraire à son sentiment intime, sous la pression des manœuvres les plus viles et les plus basses, ce peuple qui abdique ainsi sa liberté s'en va tout droit à la dégradation. Nous irons plus loin : le scrutin ouvert, depuis trop longtemps toléré dans notre province, est la prostitution pure et simple du scrutin. Qu'on nous enlève le droit de vote, purement et simplement, dans les affaires civiles, qu'on nous mène à coups de bâtons, puisque des gens en sont venus à croire que les Canadiens-français ne comprennent pas autre chose, mais qu'on ne se moque pas plus longtemps de nous !

N'a-t-on pas vu récemment, dans une municipalité aux confins de Montréal, trois cents citoyens après avoir été précédemment parqués dans un local voisin, être dirigés comme une bande de veaux vers la salle du vote, qui fut prise d'assaut à l'ouverture des portes, et après avoir voté eux-mêmes pour la prohibition, s'installer autour de la table afin d'intimider au besoin ceux qui auraient l'audace de venir se prononcer contre.

Electeurs de Sorel et de Saint-Hyacinthe, il vous appartient d'en-

diguer cette vague de folie qui menace de déferler d'un bout à l'autre de la province. Songez que si vous votez pour la prohibition, vous n'aurez pas chez vous la tempérance, loin de là ! mais que la boisson qui sera dorénavant bue à Sorel et à Saint-Hyacinthe sera fournie par des marchands et des fabricants de Montréal, qui accapareront ainsi les bénéfices jusqu'ici réalisés par les fabricants et les marchands de vos villes.

Certes, si nous n'écouions que les intérêts de Montréal, nous ne vous mettrions pas en garde contre ce danger ; mais nous jugeons que la métropole jouit déjà d'assez de biens, par le temps qui court, pour lui permettre de laisser aux autres une petite place sous le soleil.

Ceux qui croient que les prohibitionnistes sont des personnages sincèrement dévoués aux intérêts de tous et de chacun vont être édiés par le fait suivant :

Le "Star", qui encaisse l'argent des marchands de liqueurs "d'une main", si l'on peut se servir de ce terme en parlant d'un journal, et qui "de l'autre" reçoit religieusement les interviews de John H. Roberts, le "Star" publiait ces jours derniers une déclaration de ce triste sire, laquelle peut se résumer ainsi :

John H. Roberts, apôtre de la prohibition, proteste contre le fait que le Conseil municipal de la cité de Trois-Rivières ait jugé à propos de présenter un bill à la Législature pour obtenir le droit de payer une indemnité aux hôteliers dépossédés de leurs licences.

—C'est une manœuvre pour nuire à la prohibition ! s'écrie John H. Roberts. Si Trois-Rivières obtient ce droit, d'autres municipalités vont le demander, et les contribuables, s'ils votent la prohibition, devront se mettre sur les

épaules une charge nouvelle de plusieurs milliers de dollars.

"Vous ne pouvez vous attendre à ce qu'aucune municipalité vote la prohibition, si les contribuables ont la perspective de payer des taxes additionnelles. Dans les villes de Montréal et de Québec, les hôteliers qui perdent leurs licences en vertu de la loi qui en réduit le nombre reçoivent une indemnité payée par le gouvernement, lequel se rembourse en accroissant le coût des licences ; mais dans les autres municipalités où la prohibition serait votée, comme il ne resterait pas d'hôteliers pour solder la note, le coût tomberait entièrement sur les contribuables, et vous ne pensez pas que ceux-ci iraient voter la prohibition avec la perspective de voir croître leurs taxes !..."

Ah ! les apôtres de la prohibition et leurs adeptes n'ont pas l'esprit de justice enraciné bien loin s'il faut en référer aux paroles du sieur Roberts. Ils craignent de payer quelques piastres par année, mais peu leur chaut de causer un tort de \$10,000, \$20,000 ou même \$30,000 à tel hôtelier des Trois-Rivières, de Sorel, ou de Saint-Hyacinthe, qui exerçait jusqu'ici une industrie absolument légitime, et qui s'en voit dépossédé du jour au lendemain par une majorité menée au poll par la menace des tourments de l'enfer.

—Ils n'ont pas droit à une indemnité, prétend John H. Roberts parce que leurs licences leur sont directement enlevées par le vote populaire.

Belle raison, ma foi ! Supposons, par exemple, que John H. Roberts tiendrait un grand établissement de crème à la glace au coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, et que la majorité de la population montréalaise, fanatisée par quelques illuminés, voterait la disparition de son établissement—croyez-vous que John H. Roberts ne crierait pas au meurtre si on lui enlevait son gagne-pain sans compensation ?

Ces saints hommes de prohibi-

tionnistes ruinent depuis assez longtemps les gens de gaieté de cœur. Ne serait-il pas temps que la Législature leur rappelât un peu la morale évangélique : "Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même." Ah ! ce qu'il faut se défier des gens qui, pour un oui, pour un non, damment si joyeusement leur prochain ! Ce qu'ils se moquent, ceux-là, de la plus sainte chose de la terre : la Justice !

Il faut que la Législature s'attende à une pression terrible de la part des associations prohibitionnistes. L'une va demander la fermeture des bars à 7 heures tous les soirs pendant la guerre, l'autre que le scrutin ouvert demeure tel quel dans les municipalités, une troisième enfin la suppression complète des licences.

Ces messieurs, qui se moquent de la vraie tempérance comme de leur dernière chemise, qui sont plutôt sympathique au débit clandestin qu'au commerce contrôlé des liqueurs, n'ayant en vue, après tout, que d'obtenir une satisfaction d'amour-propre en imposant leur volonté, ces messieurs, encouragés par les concessions continuelles de la Législature dans les dernières années, n'en seront que plus ardents à faire des propositions plus abracadabrantes les unes que les autres.

Que la Législature ne cède sur aucun point. Elle a déjà trop cédé. Sa fermeté seule la mettra à l'abri des incursions de la bande de tartufes qui sont devenus le fléau de notre province. Il appartient particulièrement aux membres du cabinet, dans la circonstance, d'orienter nos législateurs.

Sylvio PICAUD.

### MOULIN A CARDER ET FABRIQUE DE MATELAS

M. Dominique Ledoux informe le public de St-Hyacinthe qu'il vient d'ouvrir une fabrique de matelas et un moulin à carder au coin des rues St-Michel et Cascade, ou il s'efforcera de donner satisfaction à ses clients. M. Ledoux a aussi un pie pour efficher les guenilles.  
1242-124ms

7

# SI VOUS ETES EN FAVEUR DU PROGRES DE LA VILLE,

---

Si vous voulez être justes,

---

Si vous ne voulez pas diminuer votre liberté,

---

Si vous voulez le véritable avancement de la tempérance,

---

Si vous ne voulez pas ruiner le commerce de la ville,

---

**VOTEZ  
CONTRE**

---

**LA PROHIBITION**

---

---

**AU POLL  
DITES :**

**NON.**

# "Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés. ABONNEMENT  
▲ St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50  
Ailleurs au Canada..... 1.00  
3c LE NUMERO  
En vente chez M. Geo. St-Jean.

## Chronique Municipale

Séance du 12 janvier

M. le Maire occupe le fauteuil présidentiel, et sont présents MM. les échevins Fontaine, Amyot, Côté, Blanchard, Girard, Solis, Campbell et St-Germain.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Ouverture par Son Honneur le Maire des soumissions pour la construction des filtres à gravité. Lecture en est faite. Résolu que la prise en considération en soit remise à la prochaine séance. Le greffier est chargé de faire la rédaction en français des dites soumissions et d'en faire parvenir une copie à chaque échevin et à l'ingénieur.

Lecture est faite de la session spéciale du Comité de la Voirie, tenue en le bureau du greffier, le mercredi, 29 déc. 1915. Il est résolu de prendre de M. Trudeau la pierre à \$8.50 jusqu'à concurrence de cent toises mesurées; et de prendre la pierre des cultivateurs au prix de \$9.00 jusqu'à concurrence de 50 toises pesées. Quant à la pierre à chaux, on pourra payer \$12. la toise de 30 mille livres. Jusqu'à nouvelle ordre. M. Fontaine propose que ce rapport fasse partie des délibérations de ce présent conseil. M. Amyot seconde. Adopté.

Lecture est faite des soumissions de M. Jos. Clément et Cyrille Baran, pour extraire la pierre de la carrière de St-Dominique. Laisse sur la table.

Rapport de M. J. A. Charron, chimiste, de l'analyse faite de deux échantillons de lait, démontrant qu'un ton de ces échantillons ne contient pas assez de matières grasses.

M. St-Germain propose que le laitier en faute soit mis en demeure de payer les frais de l'analyse, et que s'il refuse, que sa licence lui soit retirée. Secondé par M. Girard. Adopté.

Requête de M. Hormidas Gosselin, boucher, demandant à avoir trois étaux contigus à l'intérieur du marché et un étal à l'extérieur communiquant avec les étaux intérieurs, et en construisant une glacière dans un des étaux intérieurs.

M. Girard propose, secondé par M. Blanchard, qu'il soit fait droit à la requête de M. H. Gosselin, à condition qu'il passe un bail de cinq ans avec la cité, à raison de \$300. par année. Adopté.

M. Girard donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil il proposera que le Comité des Marchés soit autorisé à faire les dépenses de \$300. pour faire les réparations aux bancs de M. H. Gosselin.

M. Solis propose, secondé par M. St-Germain, après la lecture de la lettre de M. L. O. Grothé : que M. le Président des Finances et M. le Greffier soient autorisés à aller faire la vérification de la liste de paie, sous 1915, de la Manufacture Grothé.

Lettre de M. Joseph Allaire faisant application comme pompier volontaire, en remplacement de M. Arthur Robert, démissionnaire.

M. Côté propose, secondé par M. Amyot, que M. Joseph Allaire soit engagé comme pompier volontaire. Adopté.

Lettre de M. L. P. Payan demandant sa démission comme échevin du quartier No 1 de cette cité.

M. Girard demande que cette démission soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine séance. Adopté.

Approbation des Comptes. Le Conseil s'ajourne au 19 janvier aux lieux et heures ordinaires.

## GRANDE MASCARADE

La grande mascarade donnée mardi soir au patinoir Yamaska, au palais de justice, a été comme les années dernières, un véritable succès. Au-delà de 600 personnes y ont assisté. A 8.15 heures la fanfare Philharmonique jouait une grande marche et des centaines de patineurs et patineuses faisaient la marche. Les costumes étaient riches et variés. De magnifiques cadeaux donnés par MM. le Grec Petral et L. A. Breton, J. E. Gosselin, Bourgeois & Cie, G. Brosseau, marchands, J. L. Cormier, shérif, Armand Guillerie, E. Benoit, assistant géolier ont été distribués aux costumés les plus méritants.

MM. J. L. Cormier, shérif; H. Marchesseault et René Ducharme, agent, étaient les juges du concours. Ont mérité ces prix :

1er prix M. Albany Côté, un prince; 2ième prix : E. Berthiaume; le roi, 3ième prix : I. Baron, l'automobile; 4ième prix : Louis Ringuet, l'horloge.

Les prix distribués aux dames ont été gagnés par : Melles Alice Lapointe, Irène; 2ième prix : Gabrielle L'Heureux, gypsy; 3ième prix : Germaine St. Jean, l'harmonie; 4ième prix : Antoinette Benoit, la fille cigarette.

Parmi les costumés nous avons remarqué :

Mlles Maria Viger, négresse; Arm. Bourgeois, infirmière; Al. Bourgeois, servante; Eug. Piuze, ambulancière; Marg. Piuze, type oriental; Ida Casavant, scout girl; Germaine St. Jean, l'Harmonie; Gabrielle L'Heureux, gypsy; Berthe Hébert, princesse; Albina Raymond, sauvagesse; Annette Leclerc, Marie d'Angleterre; Gertrude Guilbault, boy scout ambulancière; Antoinette Leclerc, écossaise; Alice Lusignan, les généraux; C. Demers, Sweet Caporal; C. Hébert, marquise; Alice Lapointe, Irène; Yvonne Hébert, marquise; Germaine Picard, chaperon rouge; Yv. Pontbriand, Marguerite; Lina Deschamps, raquetteuse; Henr. Martinette, raquetteuse; M. Beauchemin, égyptienne; Marie B. Larivière, cartomancienne; H. Brennan, pennant girl.

MM. A. Hébert, les étoiles; L. Pontbriand, milice; E. Girouard, tireuse de cartes; E. Girouard, docteur; W. Barbeau, syrien; B. Scott, gentleman crook; E. A. Turcot, la nuit; Willie Raining, Guy Brothers; V. Chartier, valet; E. St-Onge, nègre; Maurice Bourgeois, chinois; Ad. Sénécal, paysan; P. Doyer, black box; J. N. Bousquet, fleuriste; L. Plamondon, boom; A. Bouthillier boom; G. Turcot, Balhazar; O. Dumaine, nègre; Z. Cordeau, damier; C. E. Héon, soldat; A. Guillerie, Sweet Caporal; A. St-Amand, singe; N. Lapierre, bouffon; I. Baron, l'automobile; Ls. Ringuet, l'horloge; A. Côté, prince; E. Berthiaume, le roi; J. L. Cormier, pierrôt; A. Larivière, bouffon; L. P. Arpin, nègre; O. Desmarais, vieux; W. Lussier, vieille; R. Lavallée, chinois; D. Leblanc, nègre; R. Delisle, femme; A. D'après, nain; L. Lamoureux, bouffon; P. Picotte, Sir William C. Lessard, Chaplin; E. Lamoureux, Santa Claus; O. Lussier, jeune fille; L. Després, jeune fille; L. Lamoureux, coon; J. Jameson, Guy Brothers; W. Charron, tramp; G. Robert, tramp; E. Lessard, dame; A. Tétraut, juge; E. Belley, jeune fille; N. Bousquet, Santa Claus; G. Ledoux, tramp; P. Caron, sauvage; et une centaine d'autres.

# Electeurs, en Garde !

Nos adversaires sentant leur cause perdue, ont sorti, ces jours derniers, un extra de LA TRIBUNE, et tentent, par une canaillerie inqualifiable, à vous faire croire, que les adversaires de la prohibition font une lutte anti-religieuse.

Ceci est absolument faux, et ces messieurs en ont menti.

Le rapport de cette assemblée de dimanche, dans LA TRIBUNE, est un tissu de mensonges, du commencement à la fin.

Venez à nos assemblées, vous y verrez que ce n'est pas une lutte anti-religieuse. Nous combattons de toutes nos forces ceux qui nous font la lutte.

Il se trouve parmi nos adversaires des prêtres : nous les combattons, non pas comme prêtres, mais comme préconisant une mesure qui aura pour résultat d'augmenter vos taxes, de diminuer la valeur de vos propriétés, de ruiner certaines familles, de causer la perturbation dans vos affaires.

Electeurs, en garde ! Ce n'est pas une lutte religieuse.

C'est une question de cents et de piastres.

Voulez-vous doubler vos taxes, votez pour la prohibition.

Voulez-vous continuer de vivre dans la prospérité et l'aisance : Restez comme vous êtes, votez contre la prohibition. C'est-à-dire : NON

La mascarade de mardi soir fut belle, elle fut très belle : il en est toujours ainsi quand la Philharmonique porte son concours à quelque fête, n'importe où. Aussi, tous ceux qui ont pris part ou qui ont assisté à la mascarade s'accordent pour voter des félicitations et des remerciements à la Philharmonique.

Les organisateurs de cette mascarade nous déclarent qu'ils sont aussi très satisfaits de leur succès, et ils remercient tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu faire, soit par leur assistance, soit par le part active qu'ils ont donnée à la soirée, le succès de la mascarade de mardi soir.

## Le crime de St-Césaire

Tel qu'annoncé l'autre jour, l'enquête préliminaire dans la triste affaire de St-Césaire s'est continuée mardi matin, devant Son Honneur le juge Emile Marin. Comme d'habitude, la salle d'audience était absolument remplie de spectateurs. A l'ouverture de la séance, Mre Lucien Gendron, avocat de l'accusé a fait une motion à l'effet de faire retrancher du témoignage d'un témoin, Frédéric Roy, toutes les parties qui se rapportent à des aveux faits par l'accusé Paradis. Roy, personne en autorité, accompagnait Guertin, autre personne en autorité, d'après Roy et Guertin, aurait fait une mise en garde absolue légale. Guertin, entendu à son tour, a rapporté une mise en garde que la cour a mise de côté, parce qu'elle était illégale, Guertin ayant laissé comprendre à l'accusé qu'il pouvait s'attendre à être récompensé s'il faisait des aveux.

Après une assez longue discussion entre Mres Gendron et Lussier pour l'accusé et J. O. Beauregard, pour la Couronne, le magistrat a déclaré ne pouvoir accorder la motion. On a ensuite procédé à l'examen du docteur Noisieux. Le magistrat, avant d'assermenter le témoin, lui a demandé pourquoi il n'avait pas obéi au "subpoena"; le docteur a répondu que, dans une cause identique, il était venu ici et qu'il n'avait pas été payé; le magistrat lui a dit que ce n'était pas

une raison, ajoutant qu'il ne sévirait pas aujourd'hui, mais qu'il faisait cette remarque un peu pour le public qui doit apprendre à obéir aux ordres de la cour. Le docteur F.-Oleary Noisieux, de St-Césaire, dit qu'il a été appelé par le coroner, le docteur J.-A. Viger, pour faire l'examen du corps de Fréchette; il a trouvé des brûlures sur le côté droit de la figure, sur le menton et sur le cou. Il a constaté en outre, sur le côté droit du cou une ouverture de deux pouces et demi de diamètre et de 4 à 5 pouces de profondeur, ce qui avait brisé l'artère carotide. L'ouverture du thorax démontrait clairement qu'il y avait eu hémorragie du poumon droit, perforation de la plèvre et pénétration de plombs nombreux dans la partie supérieure du poumon droit; l'oesophage et l'aorte étaient également brisés, et, d'après lui, chacune de ces blessures était suffisante pour causer une mort immédiate. Le jugement sera rendu le 21 janvier courant.

## Résolution de condoléance

A une réunion du Choeur de Chant Paroissial tenu mardi dernier la résolution de condoléance suivante a été unanimement adoptée :

"Proposé par M. J. E. Paquin, secondé par M. Ls Manning, que le choeur de chant Paroissial a appris avec peine la mort de Mme E. St-Onge, mère de Rolland St-Onge membre de ce choeur (Section des enfants); que la famille St-Onge soit priée de vouloir bien accepter les condoléances de ce choeur, et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la famille St-Onge ainsi qu'aux journaux locaux. Le secrétaire.

## UNE LETTRE DE MDE. MELTON

### Aux mères fatiguées et épuisées

Jackson, Miss. — "Je me considérerais amplement dédommagée pour avoir écrit cette lettre, si elle a pour effet d'aider à quelque mère ou quelque ménagère fatiguée et épuisée, à recouvrer la santé et la force, comme la chose m'est arrivée à moi. Je suis à la tête d'une famille de cinq, je couds, je fais la cuisine et mes travaux domestiques en général, et ma santé était devenue considérablement ruinée. Une amie me conseilla d'essayer Vinol. C'est ce que j'ai fait, et je suis maintenant bien et forte, et j'ai recouvré mon ancienne vigueur. Vinol est incomparable comme tonique pour les mères et les maîtresses de maison qui sont fatiguées, épuisées et ruinées." M<sup>me</sup> J. N. MELTON, Jackson, Miss.

J. H. E. BRODEUR, 165 Cascades, St. Hyacinthe

# La ville de Portland, Maine, sous le régime de la prohibition

Par l'abbé J. A. HOMAN

Nous lisons dans le Réveil de mercredi dernier, l'article suivant :

Note de la rédaction. — Nous dédions aux citoyens de St-Hyacinthe la description suivante de la ville de Portland, Maine, faite par l'abbé J. A. Homan, de l'église catholique de Ste-Marguerite, de Tooele City, Utah, l'auteur renommé de la brochure : "Prohibition the enemy of Temperance".

## La Prohibition dans le Maine

L'histoire de la prohibition du Maine est une longue page de désillusions et de fiascos. Prenez, par exemple, la principale ville du Maine, Portland. Le docteur John Koren, de Boston, qui, sous les auspices du Comité des Cinquante, en 1894, a fait une enquête approfondie sur le fonctionnement de la loi de prohibition dans le Maine, dit de Portland, dans son rapport : "Cette ville n'a pas de mauvaise population flottante, ses habitants sont plutôt natifs de cette ville; il n'y a pas là de grosses manufactures qui recrutent de partout des ouvriers; de sorte que l'essai de la prohibition a pu se faire équitablement et aussi bien que dans n'importe quel port de mer de son importance".

Et cependant les faillites de la prohibition dans cette ville de 1860 à 1894 (population 36,425 en 1890), offrent un aspect décourageant. Durant cette période, bien qu'on ne tolérât ni distilleries, ni brasseries dans l'Etat, le commerce de l'alcool n'a pas diminué, le prix même n'en a pas été dérangé; seulement la qualité en devint absolument mauvaise. Il y existait un grand nombre de buvettes ouvertes et les pharmacies débitaient de l'alcool à la bouteille tant qu'on en voulait. Il naquit même une nouvelle profession, des "pocket-peddlers", et en 1892, on estimait leur nombre à près de 200. Il fut impossible de supprimer leur commerce. En 1894, on trouvait une douzaine de buvettes dans les alentours de la gare du Grand-Tronc.

Ceux qui fréquentaient ces buvettes illicites étaient des jeunes gens, quelques-uns, même, des garçons de 12 à 16 ans. Parfois des petites filles faisaient remplir des bouteilles. Des filles plus âgées buvaient et parlaient avec les hommes. L'ivrognerie était visible partout, et spécialement dans les bas fonds. Toutefois, on trouvait aussi des buvettes de luxe pour l'accommodement des gens riches et plus raffinés. Plusieurs propriétaires se faisaient ainsi un revenu considérable, corrompaient systématiquement la police, achetaient les consciences et parvenaient à échapper à la loi. Ils étaient avertis d'avance des visites de la police et cela leur permettait d'évacuer leurs locaux à temps. Il y avait des "kitchen bars" en opération infestant des blocs entiers dans les différentes parties de la ville, cinq des principaux hôtels vendaient de l'alcool à la buvette et en distribuaient dans les chambres et à table. On les faisait parfois chanter pour des sommes qui atteignaient même \$100 par mois. Des magasins d'huîtres vendaient de la bière en grande quantité. Vingt pharmacies n'existaient que pour vendre de l'alcool. On pouvait obtenir de l'alcool dans toutes les pharmacies, le dimanche des établissements d'emouteillage, dont le but avoué était de vendre des eaux minérales, se faisaient un gros revenu avec la vente de l'alcool. On décrivait impunément de la bière aux maisons privées, des compagnies d'express faisaient des affaires florissantes à transporter des colis de liqueurs. Les clubs à boire se firent plus nombreux et dans tous les grands clubs on pouvait se procurer de l'alcool.

En estimant la population à environ 40,000 en 1893, il y avait un endroit pour boire pour chaque 212 habitants (en tout 182). Le shérif du comté de Cumberland disait qu'il y avait 400 vendeurs d'alcool dans la ville. La manière cynique dont les accusés et leurs témoins recouraient au parjure pour se faire libérer rendait les choses encore plus épouvantables. Le parjure devint une affaire lucrative pour des témoins de profession. L'habitude de boire des vins et des bières à table se généralisa. Les ouvriers buvaient de plus en plus; il se vendait partout des liqueurs d'une qualité inférieure qui enivraient très rapidement et très violemment.

L'impression générale qu'on retire de la lecture des statistiques, c'est que l'ivrognerie à Portland fut aussi considérable après la prohibition, si elle ne le fut pas davantage. L'un des juges de la cour suprême, disait : "C'est une question de savoir si les lois de prohibition feront plus d'hypocrites ou d'ivrognes."

## Incendie à Acton

Mercredi matin, vers les premières heures du jour, nos pompiers recevaient un appel de secours qui leur venait d'Acton.

Ils ont répondu à l'appel avec la célérité qu'on leur connaît. Un train spécial transporta en toute hâte hommes et voitures sur les lieux de l'incendie. Mais, quand nos pompiers arrivèrent à Acton, on avait déjà réussi à dompter le feu, qui avait dévoré cependant, en très peu de temps, l'hôtel de M. Côté et le magasin voisin.

Nos pompiers n'ont fait qu'une simple promenade à Acton. Si on avait requis leurs services plus à bonne heure, il n'y a pas de doute qu'ils auraient sauvé au moins le magasin.

Dans le Caucase, les Russes ayant reçu de gros renforts, ont repris l'offensive sur un front d'une centaine de milles.

demment des gens riches et plus raffinés. Plusieurs propriétaires se faisaient ainsi un revenu considérable, corrompaient systématiquement la police, achetaient les consciences et parvenaient à échapper à la loi. Ils étaient avertis d'avance des visites de la police et cela leur permettait d'évacuer leurs locaux à temps. Il y avait des "kitchen bars" en opération infestant des blocs entiers dans les différentes parties de la ville, cinq des principaux hôtels vendaient de l'alcool à la buvette et en distribuaient dans les chambres et à table. On les faisait parfois chanter pour des sommes qui atteignaient même \$100 par mois. Des magasins d'huîtres vendaient de la bière en grande quantité. Vingt pharmacies n'existaient que pour vendre de l'alcool. On pouvait obtenir de l'alcool dans toutes les pharmacies, le dimanche des établissements d'emouteillage, dont le but avoué était de vendre des eaux minérales, se faisaient un gros revenu avec la vente de l'alcool. On décrivait impunément de la bière aux maisons privées, des compagnies d'express faisaient des affaires florissantes à transporter des colis de liqueurs. Les clubs à boire se firent plus nombreux et dans tous les grands clubs on pouvait se procurer de l'alcool.

En estimant la population à environ 40,000 en 1893, il y avait un endroit pour boire pour chaque 212 habitants (en tout 182). Le shérif du comté de Cumberland disait qu'il y avait 400 vendeurs d'alcool dans la ville. La manière cynique dont les accusés et leurs témoins recouraient au parjure pour se faire libérer rendait les choses encore plus épouvantables. Le parjure devint une affaire lucrative pour des témoins de profession. L'habitude de boire des vins et des bières à table se généralisa. Les ouvriers buvaient de plus en plus; il se vendait partout des liqueurs d'une qualité inférieure qui enivraient très rapidement et très violemment.

L'impression générale qu'on retire de la lecture des statistiques, c'est que l'ivrognerie à Portland fut aussi considérable après la prohibition, si elle ne le fut pas davantage. L'un des juges de la cour suprême, disait : "C'est une question de savoir si les lois de prohibition feront plus d'hypocrites ou d'ivrognes."

## LES LUTTES DU BEBE CONTRE LA MALADIE

La meilleur arme pour la combattre ce sont les Tablettes Baby's Own, les agréables qui ne manquent jamais de régler l'estomac et les intestins et de chasser tous les petits maux des enfants. A ce propos Mme H. Hower, de Eastburg, Alta; dit : "J'ai quatre enfants pleins de santé, grâce aux Tablettes Baby's Own. J'emploie ces tablettes depuis huit ans et je crois que c'est le meilleur remède au monde pour les petits enfants."

Les Tablettes sont vendues par les marchands de médicaments ou sont envoyées par la poste, moyennant 25 cents la boîte, par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

## Personnel

Mlle Gabrielle Mathieu, de Montréal, était, la semaine dernière, en promenade chez Mme Dr Gaston Lapierre.